

Service Questure
Bureau du conseil municipal

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 25 juin 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE DOUZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **19 juin 2012**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -
M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Marie-France MONERY - M. Alain PILAUD -
Mme Monique VUAILLAT - M. Jacques CHIRON - Mme Eliane BARACETTI -
M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI - M. Paul BRON - M. Georges LACHCAR -
M. Olivier NOBLECOURT - M. Abderrahmane DJELLAL - Mme Laure MASSON -
M. Bernard BETTO - Mme Hélène VINCENT - M. Stéphane SIEBERT -
Mme Béatrice DOUTRIAUX - M. Morad BACHIR-CHERIF - Mme Aline BLANC-TAILLEUR
- Mme Christine CRIFO - Mme Marie-Christine DABROWSKI - M. Farid DERBAL -
Mme Céline DESLATTES - M. Jean-Michel DETROYAT - Mme Bity DIENG -
Mme Linda EL HADDAD - M. Pascal GARCIA - M. Stéphane GEMMANI -
M. Eric GRASSET - M. Gildas LAERON - M. Jean-Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB -
M. Serge NOCODIE - Mme Eléonore PERRIER - Mme Ariane SIMIAND - M. Jacques THIAM
- Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY -
Mme Pascale MODELSKI - M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND -
Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD -
Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ - M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Florence HANFF donne pouvoir à M. Paul BRON de 17H15 à 23H35

Mme Geneviève FIORASO donne pouvoir à M. Abderrahmane DJELLAL de 17H15 à 23H35

Mme Sylvie DRULHON donne pouvoir à M. Georges LACHCAR de 17H15 à 23H35

Mme Michèle JOSSERAND donne pouvoir à M. Patrice VOIR de 17H15 à 23H35

Mme Camille PLET donne pouvoir à Mme Marie-Claire NEPI de 17H15 à 23H35

M. Henri BAILE donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 17H15 à 23H35

M. Fabien de SANS NICOLAS donne pouvoir à Mme Pascale MODELSKI de 17H15 à 23H35

M. Olivier ROUX donne pouvoir à M. Hervé STORNY de 17H15 à 23H35.

Secrétaire de séance : Mme Hélène VINCENT.

Le procès verbal du Conseil municipal du 14 mai 2012 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1 - (E 004) - FINANCES - Budget Principal : Compte administratif 2011
Intervention(s): M. le Maire, M. SAFAR.

M. le Maire confie la présidence de la séance à M. SAFAR, Premier Adjoint, et quitte la salle avant le débat.

Intervention(s): M. SABRI, M. VOIR, M. CHAMUSSY, M. DJELLAL, M. de LONGEVIALLE, M. BRON, Mme VUAILLAT, Mme SALAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le compte administratif 2011 du Budget Principal ;**
- **de constater les résultats de l'exercice tels qu'annexés à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 2 - (E 005) - FINANCES - Budgets annexes : Comptes administratifs 2011
Intervention(s): M. le Maire, M. SAFAR, M. SABRI, M. VOIR, M. CHAMUSSY, M. DJELLAL, M. de LONGEVIALLE, M. BRON, Mme VUAILLAT, Mme SALAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le compte administratif 2011 de chacun des budgets annexes suivants : Activités Economiques, Cuisine Centrale, Locaux Culturels, Mistral-Eaux Claires, Self Clemenceau, Stationnement, Teisseire-Jeux Olympiques ;**
- **de constater les résultats de l'exercice tels qu'annexés à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) "+6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 3 - (E 006) - FINANCES - Budget Principal : Compte de gestion 2011
Intervention(s): M. le Maire, M. SAFAR, M. SABRI, M. VOIR, M. CHAMUSSY, M. DJELLAL, M. de LONGEVIALLE, M. BRON, Mme VUAILLAT, Mme SALAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de déclarer que le compte de gestion 2011 du Budget Principal, dressé par le Trésorier Principal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 4 - (E 007) - FINANCES - Budgets annexes : Comptes de gestion 2011
Intervention(s): M. le Maire, M. SAFAR, M. SABRI, M. VOIR, M. CHAMUSSY, M. DJELLAL, M. de LONGEVIALLE, M. BRON, Mme VUAILLAT, Mme SALAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déclarer que les comptes de gestion 2011 des budgets annexes : Activités Economiques, Cuisine Centrale, Locaux Culturels, Mistral-Eaux Claires, Self Clemenceau, Stationnement, Teisseire-Jeux Olympiques, dressés par le Trésorier Principal, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 5 - (E 010) - FINANCES - Budget principal : Affectation des résultats constatés au compte administratif 2011 - Budget supplémentaire 2012
Intervention(s): M. VOIR, M. KUNTZ, M. SAFAR.

Un amendement est présenté par M. VOIR. Sur proposition de M. SAFAR, et accord de M. VOIR, cet amendement est retiré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2011 d'un montant de 22 571 981.30 € à la couverture des besoins de la section d'investissement soit 19 250 925.11 € au compte 1068 et 3 321 056.19 € en résultat de fonctionnement reporté au compte 002;

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 3 332 965 € pour la section de fonctionnement et 32 621 532.39 € pour la section d'investissement.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

M. le Maire reprend la présidence.

DELIBERATION N° 6 - (E 011) - FINANCES - Budgets annexes : Affectation des résultats constatés au compte administratif 2011 - Budget supplémentaire 2012
Intervention(s): M. SABRI, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de 2 124 703.90 € du budget annexe " Activités Economiques" à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit 1 279 227.60 €, dont 366 419.77 € au compte 1064 et 912 807.83 € au compte 1068, et le solde, soit 845 476.30 €, en résultat d'exploitation reporté (compte 002),

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre à hauteur de 967 326.30 € en section d'exploitation et de 8 028 500.60 € en section d'investissement.

- de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de 68 611.92 € du budget annexe "Cuisine centrale" à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit 68 611.92 € (compte 1068),
- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre à hauteur de 142 339.92 € en section d'investissement.

- de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de 1 145 322.54 € du budget annexe "Locaux culturels" à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit 53 747.86 € (compte 1068), et le solde soit 1 091 574.68 €, en résultat d'exploitation reporté (compte 002),
- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre à hauteur de 1 091 574.68 € pour la section d'exploitation et de 166 166.86 € pour la section d'investissement.

- de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de - 198 613.23 € du budget annexe "Mistral Eaux-Claires" en résultat de fonctionnement reporté (compte 002),
- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre à hauteur de 198 617.56 € en section de fonctionnement et de 198 617.56 € en section d'investissement.

- de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de 92 558.10 € du budget annexe "Self Clemenceau" à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit 56 319.27 € (compte 1068), et le solde, soit 36 238.83 €, en résultat de fonctionnement reporté (compte 002),
- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre à hauteur de 36 238.83 € en section de fonctionnement et de 72 851.27 € en section d'investissement.

- de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de 174 750 € du budget annexe "Teisseire Jeux Olympiques" en résultat de fonctionnement reporté (compte 002),
- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre à hauteur de 1 014 977.95 € en section de fonctionnement et de 840 227.95 € en section d'investissement.

- de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de 4 416 172.28 € du budget annexe "Stationnement" à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit 3 168 950.42 € (compte 1068), et le solde, soit 1 247 221.86 €, en résultat d'exploitation reporté (compte 002),
- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre à hauteur de 1 591 781.86 € pour la section d'exploitation et de 4 337 934.28 € pour la section d'investissement,
- de solder la charge à étaler de 1 447 859.64 € constituée en 2011 pour le montant restant, soit 1 158 288 €, sur l'exercice 2012.

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- Budget annexe " Activités Economiques" :
Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

- Budget annexe " Stationnement " :
Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté.

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 7 - (E 012) - FINANCES - Autorisations de programme : Modification et clôture

Intervention(s): Mme BOILEAU, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la modification des autorisations de programme :

- "Construction des tennis de la Plaine des sports" pour un montant de 13 345 044,62 €
- "Groupe scolaire Anatole France Phase 2" pour un montant de 2 369 695,18 €
- "Salle de musique amplifiée" pour un montant de 8 586 435,52 € sur le Budget Annexe Locaux Culturels
- "Groupe scolaire Beauvert" pour un montant de 11 324 958,32 €
- "Teisseire-Jeux Olympiques" pour un montant de 4 959 200,18 €
- "Centre d'accueil téléphonique" pour un montant de 505 050,56 €
- "ORI Croy Chasnel" pour un montant de 5 346 960,57 €
- "Alpexpo" pour un montant de 11 800 000 € sur le Budget Annexe Activités Economiques
- "Jouhaux" pour un montant de 3 881 024,67 €
- "Teisseire" pour un montant de 11 350 791,15 €
- "Mistral" pour un montant de 10 573 621,43 €
- "Villeneuve" pour un montant de 28 241 675 €
- "Installations de production d'eau potable" pour un montant de 2 522 616,12 €

- d'approuver la clôture des autorisations de programme :

- "Transfert Ecole Lesdiguières" pour un montant de 6 693 136,08 €
- "Bibliothèque Teisseire" pour un montant de 3 889 035,27 €
- "Restaurant Scolaire Ferdinand Buisson" pour un montant de 916 742,18 €
- "Groupe scolaire Anatole France" pour un montant de 2 828 383,67 €
- "Réhabilitation du bâtiment 21 rue Lesdiguières" pour un montant de 791 755,71 €
- "OPATB" pour un montant de 945 425,36 €
- "Réhabilitation de 80 terrains de proximité" pour un montant de 772 191,88 €

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 8 - (E 014) - FINANCES - Informations fiscales communiquées à l'assemblée délibérante

DELIBERATION N° 9 - (E 021) - FINANCES - Emprunt obligataire / Délégation du Conseil Municipal au Maire

Intervention(s): M. KUNTZ, M. SAFAR.

Un amendement est présenté par M. KUNTZ. M. SAFAR propose de travailler ensemble sur cet amendement, et demande son report. M. KUNTZ accepte. L'amendement est donc retiré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner délégation à Monsieur le Maire en matière d'emprunt, afin de procéder, dans les limites fixées ci-après, à la réalisation d'un emprunt obligataire groupé avec d'autres collectivités publiques destiné au financement des investissements prévus par le budget

Cet emprunt obligataire groupé, libellé en euros, pourra être :

- à court, moyen ou long terme, selon la nature des investissements financés
- avec possibilité de différé d'amortissements et/ou d'intérêts
- avec possibilité de remboursement in fine
- à taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable)

Le cas échéant, l'index de référence devra être choisi parmi ceux communément usités sur les marchés concernés (notamment l'EURIBOR)

En outre, le contrat d'emprunt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après:

- des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement

Par ailleurs, Monsieur le Maire pourra, à son initiative, exercer les options prévues par le contrat d'emprunt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus

- d'autoriser Monsieur le Maire à passer et signer les actes et contrats nécessaires à la mise en œuvre de la présente délégation

- de dire que Monsieur le Maire rendra compte des actes pris dans le cadre de cette délégation à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal

Délibération : Adoptée

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 10 - (E 002) - FINANCES - Affectations de subventions sur crédits existants
Intervention(s): Mme DABROWSKI, M. BERTRAND, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Jérôme SAFAR expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif.

Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de

droit privé)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- | | |
|--|---------------|
| - Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales | 11 Juin 2012, |
| - Culture, Sport, Education, Jeunesse | 12 Juin 2012, |
| - Solidarité | 13 Juin 2012, |
| - Ressources | 13 Juin 2012, |
| - Vie Urbaine et Développement Durable | 14 Juin 2012, |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Article : 6574 (chapitre 65)

COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeunesse

CINEMATHEQUE DE GRENOBLE	24 000,00
EPI D'OR ASS (OPHELIA THEATRE)	10 000,00
HADRA	7 000,00
LES AMIS DE L'ORGUE SAINT LOUIS	2 000,00
MAISON DE LA CULTURE	1 757 000,00
AMICALE SPORT MISTRAL DRAC JUDO	450,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	600,00
COLLECTIF AMICAL DE JOUHAUX	300,00
GRENOBLE BASKET 38	600,00
LE RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	2 500,00
FCG RUGBY ASSOCIATION	100 000,00
COMITE DES FETES BOULISTES DE GRENOBLE	10 000,00
GRENOBLE BASKET 38	32 500,00
GRENOBLE GYMNASTIQUE	30 000,00
GUC JUDO CLUB DE GRENOBLE	40 000,00
KARATE GRENOBLE HOCHÉ	800,00
LE RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	5 000,00
ADILJ/ASSOC.DEPARTEM. D'INFORMATION & D'INITIATIVE JEUNESSE	28 694,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	98 505,00
C NOUS	1 500,00
CAP BERRIAT	152 555,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	81 923,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	112 862,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	75 236,00
COLLEGE VILLENEUVE	700,00
COOP SCOL AMPERE PRIMAIRE	634,00
COOP SCOL BEAUVERT PRIMAIRE	1 140,00
COOP SCOL F BUISSON MIXTE	1 205,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MIXTE	500,00
ENFANTINE	29 067,00
FRANCAS ISERE	20 000,00
ITINERAIRE INTERNATIONAL (ANTENNE RHONE-ALPES/GRENOBLE)	4 650,00

KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	10 000,00
LA BIFURK	20 000,00
LA CORDEE	149 387,00
LE PLATEAU	124 229,00
LE STUD	5 000,00
LES DIVERS GENS	6 940,00
MAISON DES HABITANTS BALADINS ASSOC	103 060,00
MAISON DES JEUX ASS	28 500,00
ME BACHELARD	79 718,00
ME CLOS D'OR	87 551,00
ME PREMOL	102 767,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	109 957,00
MJC ALLOBROGES	131 871,00
MJC ANATOLE FRANCE	96 857,00
MJC EAUX CLAIRES	103 255,00
MJC LUCIE AUBRAC	99 573,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	125 606,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MUTUALITE	91 484,00
MJC PREMOL	48 753,00
MPT SAINT LAURENT	95 407,00
OGEC DE L'ECOLE EXTERNAT NOTRE-DAME	13 400,00
OGEC ECOLE SAINT BRUNO	5 360,00
OGEC ECOLE SAINT JOSEPH DE GRENOBLE	670,00
OGEC ECOLE SAINT-FRANCOIS DE SALES	2 010,00
OGEC ECOLE SAINT-PIERRE DU RONDEAU	2 680,00
OGEC INSTITUT BAYARD (ECOLE)	13 400,00
OGEC SAINT BRUNO BERRIAT	1 340,00
PARMENTIER MAISON QUAR BERRIAT	125 946,00
TEAM LES GALAPIATS	10 245,00
38 NAPALM	1 500,00

COMMISSION Solidarité

AFM - ASS.FRANCAISE CONTRE LES MYOPATHIES - DELEGATION ISERE	400,00
AIDE MEDICALE ET DEVELOPPEMENT	8 500,00
APEPLEAH-PROMOTION ENSEIGNEMENT POUR ENFANTS HOSPITALISES	1 600,00
HANDI CAP EVASION 38	1 000,00
INTERMED	1 000,00
PLANNING FAMILIAL (MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE)	25 000,00
SOCIETE MYCOLOGIQUE DU DAUPHINE	1 500,00
UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE - UPMF	1 000,00
VALENTIN HAUY ASS	2 200,00
ADIL/AGENCE DÉPARTEMENT. D'INFORMATION LOGEMENT DE L'ISERE	14 100,00
ASS DES BAILLEURS SOCIAUX DE L'ISERE - ABSISE	1 000,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION DEPART. ISERE	10 500,00
A JEU EGAL	350,00
ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE - ADA	1 000,00
ADATE - ASS. DAUPH POUR ACCUEIL DES TRAVAILLEURS ETRANGERS	27 600,00
AFRIC IMPACT - FEDERATION	2 200,00
AGORA PEUPLE ET CULTURE	500,00
ARC EN CIEL FRANCE MAGHREB	640,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	1 000,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	10 000,00
CASOMI - COMITE D'ACTION SOCIALE DES ORIGINAIRES D'OUTREMER	1 000,00
CCAS/CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	4 000,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	800,00
CIE IMPACTE	1 000,00
CIGALE - COLLECTIF INTER-ASS GAYS ET LESBIENNES DE GRENOBLE	1 000,00
CINE-VILLENEUVE	2 000,00
CLUB ALPIN FRANCAIS	800,00
COMITE D'ANIMATION TEISSEIRE MALHERBE	2 600,00
COMITE DE LIAISON DES UNIONS DE QUARTIERS DE GRENOBLE (CLUQ)	6 500,00
DOJO GRENOBLOIS	1 500,00
LA BIFURK	2 000,00
LA SOUPAPE	4 800,00
LE PLATEAU	300,00
MAISON DES HABITANTS BALADINS ASSOC	5 000,00
ME BACHELARD	2 500,00

MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	2 000,00
OBSERVATOIRE ISEROIS DE LA PARITE	1 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	15 000,00
SOLI'GREN	1 500,00
UNION DE QUARTIER BALADINS GEANTS	9 235,00
UNION DE QUARTIER BERRIAT-SAINT-BRUNO - EUROPOLE	1 200,00
UNION DE QUARTIER FOCH, AIGLE, LIBERATION	500,00
UNION DE QUARTIER VILLAGE OLYMPIQUE - VIGNY MUSSET	2 500,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER EAUX CLAIRES/UDHEC	500,00
ACONIT/ASS POUR 1 CONSERVATOIRE DE L'INFORMATIQUE & TELEM.	2 000,00
AIDE INFORMATION AUX VICTIMES/AIV	20 000,00
AREPI - ASSOCIATION REGIONALE POUR L'INSERTION	20 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	820,00
CONCILIATEURS DU DAUPHINE/COUR D'APPEL DE GRENOBLE	1 000,00
COOP SCOL MALHERBE PRIMAIRE	1 000,00
ECOLE DE LA PAIX	10 000,00
GENEPI GRENOBLE- GROUPT ETUDIANT NAT. ENSEIGN. PERS. INCARC	400,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	6 000,00
LE PLATEAU	21 000,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	2 400,00
MJC ALLOBROGES	2 840,00
PASSIBLE	2 000,00
UMIJ-UNION MUTUALISTE POUR HABITAT ET INSERTION JEUNES	2 500,00
ASS FAMILLES DES RESIDENTS AMIS BENEVOLES RESIDENCE ABBAYE	400,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	47 000,00
DIACONAT PROTESTANT DE GRENOBLE	1 400,00
LA PASSERELLE	11 000,00

COMMISSION Vie urbaine & Développement Durable

COOP SCOL JARDIN DE VILLE PRIMAIRE	322,62
ADTC - ASSOC .POUR LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN	5 827,00

COMMISSION Ressources

CINQ COMMUNES COMPAGNONS DE LA LIBERATION	3 800,00
FNACA - COMITE GRENOBLE FEDE ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE	2 500,00
MEMORIAL DE LA SHOAH	8 000,00
UNION DEPT COMBATTANTS VOLONTAIRES DE LA RESISTANCE ISERE	200,00
UNION DES TROUPES DE MONTAGNE	1 000,00

COMMISSION Economie Université Recherche Insertion RI

AIDE MEDICALE ET DEVELOPPEMENT	9 500,00
ASS FORMATION DES RURAUX AUX ACTIVITES DU TOURISMES - AFRAT	16 500,00
ASS FRANCOPHONE POUR LA COMMUNICATION PARLEE - AFCP	1 000,00
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE (ADR)	800,00
BEST INPG : BOARD OF EUROPEAN STUDENTS OF TECHNOLOGY INPG	700,00
CAFET' DU CENTRE DE GRENOBLE IUFM	700,00
CELTIC CONNEXION (LA CONNEXION CELTE)	800,00
CLUB D'ETUDE DES CELLULES EPITHELIALES DIGESTIVES - CECED	500,00
CNRS - CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	1 200,00
CRID	1 000,00
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE GRENOBLE	600,00
ETUDIANTS ET STAGIAIRES SENEGALAIS DE GRENOBLE	1 900,00
FOYER DE L'ETUDIANTE	2 500,00
GRENOBLE ECOLE DE MANAGEMENT	1 500,00
MPT SAINT LAURENT	4 000,00
RAID INP GRENOBLE	800,00
SOLIDARITE AVEC LES GROUPES D'ARTISANS PALESTINIENS - SGAP38	1 700,00
UNIVERSITE INTER-AGES DU DAUPHINE/UIAD	730,47
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER	2 800,00
UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE - UPMF	1 800,00
UNIVERSITE POPULAIRE DE GRENOBLE	2 000,00
UNIVERSITE STENDHAL GRENOBLE III	800,00
ALLIANCE PAYSANS ECOLOGISTES CONSOMMATEURS ISERE	5 000,00

RECTIFICATIF

CHAPITRE 65 - NATURE 65737

COMMISSION CULTURE, SPORT, EDUCATION, JEUNESSE

C.M. du 19 décembre 2011 – BP 2012

Il a été affecté à L'ESAD une subvention d'un montant de 1 644 000,00 €.

Suite aux arbitrages du B S, il est nécessaire de réduire ce montant de 490 000 €, et donc d'allouer à L'ESAD une subvention d'un montant de 1 154 000,00 €

Cependant, il convient de modifier la délibération.

Conclusions adoptées
ADOPTÉ

Affichée le

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- OGEC DE L'ECOLE EXTERNAT NOTRE-DAME :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 PC + 1 "
Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. NOCODIE) - Pour : le reste.

- OGEC ECOLE SAINT BRUNO :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 PC + 1 "
Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. NOCODIE) - Pour : le reste.

- OGEC ECOLE SAINT JOSEPH DE GRENOBLE :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 PC + 1 "
Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. NOCODIE) - Pour : le reste.

- OGEC ECOLE SAINT-FRANCOIS DE SALES :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 PC + 1 "
Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. NOCODIE) - Pour : le reste.

- OGEC ECOLE SAINT-PIERRE DU RONDEAU :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 PC + 1 "
Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. NOCODIE) - Pour : le reste.

- OGEC INSTITUT BAYARD (ECOLE) :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 PC + 1 "
Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. NOCODIE) - Pour : le reste.

- OGEC SAINT BRUNO BERRIAT :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 PC + 1 "
Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. NOCODIE) - Pour : le reste.

- CANCEROPOLE LYON AUVERGNE RHONE-ALPES :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour le reste.

- CEA - CENG : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BON, M. BRON, Mme DABROWSKI, Mme DELBOS CORFIELD, Mme PLET, Mme VINCENT, M. DERBAL, M. LAERON, Mme NECIB, Mme CRIFO, Mme DESLATTES, Mme DIENG, M. VOIR, Mme DRULHON, Mme NEPI, Mme DOUTRIAUX, M. NOBLECOURT, Mme BARACETTI, M. PILAUD, Mme SIMIAND, M. MOTTE, M. DJELLAL, Mme FIORASO, Mme VUAILLAT, M.

DETROYAT, Mme MONERY, M. BACHIR CHERIF, Mme CADOUX, M. DESTOT, Mme EL HADDAD, Mme MASSON. Pour : le reste

DELIBERATION N° 11 - (E 015) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Création et participation des SEM Grenoble Habitat et Territoires 38 dans une société commerciale sous forme d'une S.A.S. (Société par Actions Simplifiée).

Délibération : RETIREE EN SEANCE

DELIBERATION N° 12 - (E 019) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Régie du Téléphérique Grenoble-Bastille - Remplacement des tarifs spéciaux des dégradations par une facturation au coût réel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le principe de facturation des dégradations et réparations au coût réel des frais engagés par la Régie du Téléphérique.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 13 - (E 001) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - Autorisation de signer

Intervention(s): M. KUNTZ, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer les marchés 12A070 - 12A216 - 12A217 - 12A218 - 12A219 ;

- d'autoriser le Maire à poursuivre l'exécution des prestations citées ci-dessus par la passation des avenants aux marchés 09A107 - 09A250 - 10A015 - 10A018 - 10A228.

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- PROMOTION DE L'IMAGE DE LA VILLE DE GRENOBLE PAR LA SOCIETE SPORTIVE PROFESSIONNELLE FC GRENOBLE RUGBY :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

- PROMOTION DE L'IMAGE DE LA VILLE DE GRENOBLE PAR LA SOCIETE SPORTIVE PROFESSIONNELLE GRENOBLE METROPOLE HOCKEY 38 - GMH 38 :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 14 - (E 022) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés Publics : clôture de marché d'étude de l'Eglise St André.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel joint ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser, à ce titre, à Monsieur NAVIGLIO la somme de 10 958, 18 € HT, soit 13 105, 98 € TTC.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 15 - (E 008) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Créations et transformation de postes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les créations et la transformation des postes figurant dans les tableau ci-annexés.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 16 - (E 009) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Convention de mise à disposition partielle d'un agent de la Ville de Grenoble auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser à titre gracieux la mise à disposition partielle (50 %) de Madame Fabienne BRESSAND auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 17 - (E 018) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Information sur la mise à disposition de deux agents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la mise à disposition de :

. Monsieur Fabrice LELONG auprès du centre musical Erik Satie de Saint Martin d'Hères pour 8 heures par semaine, à compter du 1er septembre 2012 jusqu'au 31 août 2013 ;

. Madame Marie-Noëlle SERVAGE auprès de la Fédération Française de Basket Ball du 1er août 2012 au 31 décembre 2012.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 18 - (E 023) - ADMINISTRATION GENERALE - Convention Ville/CCAS. Travaux de reprographie réalisés par la Ville pour le CCAS. Année 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention entre la Ville et le CCAS ci-joint ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention précitée, qui évalue pour 2012 à 30 000€ le montant de la refacturation au CCAS.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 19 - (E 025) - ADMINISTRATION GENERALE - Archives municipales - demande de subvention à l'Etat pour la numérisation des collections des Archives municipales dans le cadre du programme national du Ministère de la Culture et de la Communication
Intervention(s): M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de l'Etat une subvention pour la numérisation des plans anciens conservés par les Archives municipales.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 20 - (E 003) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des Collectivités Territoriales.
Intervention(s): Mme DOUTRIAUX.

Un amendement est présenté par Mme DOUTRIAUX. Celui-ci est adopté.
Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile)
" + 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Lancement du "Guide des ressources européennes en Rhône-Alpes"
- le 16 mai 2012 à Lyon - B. BETTO

Mission au Technion sur le thème "Les Grands Enjeux du Numérique"
- du 18 au 21 mai 2012 à Haïfa en Israël - G. LAERON

Journée "RIO+20, les autorités locales et régionales au coeur des ambition" en vue de la prochaine conférence des Nations Unies sur le Développement Durable
- le 23 mai 2012 à Paris - B. BETTO

Réunion commission paritaire nationale Emploi-Formation organisée par la CPNEF
- le 29 mai 2012 à Paris - A. DJELLAL

Journée de l'Observatoire des politiques éducatives locales "l'éducation à l'échelle des territoires"
- le 30 mai 2012 à Lyon - P. BRON

Commission "Europe et Services Publics locaux" organisée par l' AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe)
- le 31 mai 2012 à Bruxelles - B. BETTO

Séminaire permanent de l'AMIF "Elus, santé publique et territoire"
- le 01 juin 2012 à Paris - P. VOIR

Réunion de la Direction Nationale du Contrôle de gestion de la Fédération Française de Football
- le 04 juin 2012 à Paris - A. PILAUD

2ème Conférence Annuelle Smart Buildings au DII (Développement Institute International)
- le 07 juin 2012 à Paris - Ph. DE LONGEVIALLE

Réunion de la Section Paritaire Professionnelle , Emploi et Insertion pour le volet Plan de

formation

- le 13 juin 2012 à Paris - A. DJELLAL

Séminaire de sensibilisation des professionnels de la jeunesse à la solidarité internationale

- le 14 juin 2012 à Paris - H. VINCENT

5èmes Assises Nationales de l'Accessibilité

- le 15 juin 2012 à Paris - S. GEMMANI

Représentation de la Ville de Grenoble à la cérémonie commémorative du 18 Juin au Mont Valérien

72ème anniversaire de l'Appel du Général de Gaulle

- les 17 et 18 juin 2012 au Mont-Valérien - J. M. DETROYAT

Colloque Villes, Contrats Locaux de Santé et Inégalités sociales de santé

Organisé par le RFVS (Réseau Français des Villes Santé de l'OMS)

- le 21 juin à St Quentin en Yvelines - P. VOIR

Participation aux manifestation organisées dans le cadre de la commémoration du tricentenaire de l' anniversaire de Jean-Jacques Rousseau

- le 22 juin 2012 à Chambéry - E. BARACETTI

Congrès de l'Association Nationale des Elus en Charge du Sport

- les 22 et 23 juin 2012 à Brest - S. DRULHON

Ateliers stratégiques des Présidents et Directeurs des Missions Locales Rhône-Alpes

Dîner annuel de l'Institut Aspen France

- le 26 juin 2012 à Lyon et Paris - A. DJELLAL

Assemblée Générale du Réseau Français des Villes Educatrices

- les 29 et 30 juin 2012 à Dijon - P. BRON

Voyage d'étude organisé par les Écoles de la rénovation urbaine et de la gestion des quartiers

- du 5 au 7 juillet à Bilbao - L. MASSON

66ème édition du Festival d'Avignon

- du 15 au 17 juillet 2012 à Avignon - E. BARACETTI

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 21 - (E 013) - ANIMATION - Cabaret Frappé : tarification 2012 et manifestation " MOUV LIVE@GRENOBLE " - Convention d'occupation du domaine public-Buvette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer aux montants ci-dessous les tarifs du Cabaret Frappés 2012 :

. plein tarif : 17 €,

. tarif réduit : 14 €,

. "pass 3 concert" : 39 €, valable pour trois places achetées de trois concerts différents, soit 13 € la place.

- de dire que les tarifs plein et réduit seront appliqués en prévente et en caisse du soir ;

- de dire que les tarifs « pass 3 concerts » seront appliqués en prévente ;
- d'autoriser l'application du tarif réduit, sous condition de présentation d'une pièce justificative, aux personnes suivantes : demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RMI/RSA, jeunes en service civique, jeunes de moins de 18 ans, groupes de plus de 10 personnes, adhérents aux bibliothèques municipales de Grenoble, adhérents Fnac, détenteurs de la carte Pass et Géant, aux comités d'entreprise et assimilés, aux abonnés des transports de l'agglomération grenobloise (TAG) ;
- d'accorder la gratuité aux enfants de moins de 6 ans ;
- d'autoriser la vente des billets du Cabaret Frappé par le réseau billetterie Fnac, moyennant une majoration 1,75 € TTC;
- d'approuver les conventions entre la Ville de Grenoble et les partenaires (liste des partenaires) portant sur les modalités de partenariat pour la manifestation " Mouv'Live@Grenoble " et " Cabaret Frappé ";
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ci-jointes;
- d'attribuer la concession pour l'exploitation de la buvette le 5 juillet lors de l'ouverture des festivités " Mouv'Live@Grenoble " installée à l'anneau de vitesse et du Cabaret Frappé au jardin de ville du 23 au 28 juillet 2012, à la société SF Events, représentée par Monsieur Sébastien Faraglia, moyennant une redevance de 30 000 € euros TTC plus une partie variable de 35% du chiffre d'affaire à partir de 65 000 € hors taxes.;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22 - (A 025) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Cœur de ville - Cœur d'agglomération - Accompagnement de la ligne E de tramway - Approbation de l'avant-projet définitif et validation du coût prévisionnel définitif des travaux - Approbation du forfait définitif du maître d'œuvre

Intervention(s): M. CHIRON, Mme DELBOS-CORFIELD, M. CHAMUSSY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

d'approuver l'avant projet définitif d'aménagement des contre-allées le long du cours Jean Jaurès et Libération ;

- de fixer le coût prévisionnel définitif des travaux à 6 570 000,00 euros H.T. soit 7 857 720 euros T.T.C. (valeur avril 2012) pour l'offre de base et à 615 000 euros H.T. soit 735 540 euros T.T.C. (valeur avril 2012) pour les options de travaux;

- de fixer le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre à 498 400 euros H.T. soit 596 086 euros T.T.C. ;

- d'approuver l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer sur la base d'une rémunération de 498 400 euros HT pour l'ensemble des tâches qui lui seront confiées ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter et mobiliser tous les financements nécessaires à la réalisation de ce projet.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Abstention : 2 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " (M. SABRI et M. KUNTZ) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 23 - (A 026) - TRAVAUX - Approbation d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Grenoble et le Syndicat Mixte des Transports en Commun pour l'aménagement des contre-allées et trottoirs dont l'emprise est inscrite dans le périmètre des travaux de la ligne E du tramway.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Mixte des transports en Commun de l'Agglomération Grenobloise, ci-annexée, qui transfère à la ville de Grenoble la réalisation des travaux sur les trottoirs et contre-allées incombant au projet "ligne E de tramway" et son financement arrêté à la somme de 1 600 000 €.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 24 - (A 023) - DEPLACEMENTS - Pole d'échange multimodal de la Gare de Grenoble - bilan de la concertation transmis par Gare & Connexions
Intervention(s): M. le Maire, M. CHIRON, Mme MASSON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan de la concertation transmis par SNCF-Gares et Connexions

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

M. Stéphane SIEBERT quitte la salle du Conseil municipal.

DELIBERATION N° 25 - (A 017) - URBANISME AMENAGEMENT - Plan Local d'Urbanisme : approbation de la modification n° 2.

Intervention(s): M. le Maire, M. de LONGEVIALLE, M. CHAMUSSY, Mme DOUTRIAUX, Mme BOILEAU, Mme MONERY, M. BRON, Mme VUAILLAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport du commissaire-enquêteur et de ses conclusions ;

- en ce qui concerne les recommandations et suggestions formulées par le commissaire enquêteur

:

- a) de poursuivre la concertation sur le secteur Alliés-Libération-Salengro notamment sur la position du point de convergence urbaine,
- b) de compléter l'article 6-1 du règlement pour préciser la définition de la limite de référence en ajoutant "à classer ou à déclasser", dans la notion de domanialité future,
- c) de prendre les précautions nécessaires pour l'implantation de la future déchetterie-ressourcerie, en partenariat avec Grenoble Alpes Métropole, dans le respect du Code de l'environnement et des délibérations du conseil municipal des 26 septembre 2011 et 27 février 2012,
- d) d'affecter une salle spécifique pour les prochaines enquêtes publiques sur le PLU,
- e) de séparer le lexique du reste du règlement et de le compléter ;

- de modifier le dossier présenté à l'enquête pour rectifier une erreur matérielle, pour supprimer le secteur du quai des Allobroges désormais classé en zone N1 du périmètre du droit de préemption urbain (annexe F1-1a) ;

- d'approuver la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle figure dans le dossier annexé à la présente délibération ;

La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, d'une publication au recueil des actes administratifs et d'une mention dans un journal publié dans le département ;

Le dossier approuvé de modification n° 2 du PLU sera tenu à la disposition du public à la Direction de l'urbanisme de la Mairie de Grenoble, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture ;

La présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité précitées.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 26 - (A 018) - URBANISME.AMENAGEMENT - Plan Local d'Urbanisme : approbation de la révision simplifiée sur le secteur de l'Esplanade.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport du commissaire enquêteur et de ses conclusions ;

- en ce qui concerne les recommandations et suggestions formulées par le commissaire enquêteur :

- a) de réétudier avec le Ministère de l'Environnement la tour-signal,
- b) d'affecter une salle spécifique aux futures enquêtes publiques sur le PLU,
- c) de séparer du reste du règlement le lexique des sigles et abréviations employés, et en le complétant ;

- de modifier le dossier présenté à l'enquête pour intégrer des modifications mineures et rectifier des erreurs matérielles :

- a) en laissant en zone urbaine mixte (UM-B1), les immeubles du 4bis au 8 route de Lyon, pour autoriser l'évolution des constructions, en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France,
- b) en modifiant le périmètre du droit de préemption urbain (annexe F1-1a) pour intégrer les nouveaux secteurs désormais classés en zone urbaine,

c) en corrigeant les phrases incomplètes de l'article 11 des zones UP et UM-B1, relatives aux toitures et aux matériaux ;

- d'approuver la révision simplifiée du plan local d'urbanisme sur le secteur de l'Esplanade, telle qu'elle figure dans le dossier annexé à la présente délibération ;

La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, d'une publication au recueil des actes administratifs et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ;

Le dossier approuvé de révision simplifiée du PLU sera tenu à la disposition du public à la Direction de l'urbanisme de la Mairie de Grenoble, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture ;

La présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité précitées.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

M. Stéphane SIEBERT revient en salle du Conseil municipal.

DELIBERATION N° 27 - (A 019) - URBANISME AMENAGEMENT - Loi du 20 mars 2012 sur la majoration de 30 % des droits à construire : définition des modalités de consultation du public, du recueil et de la conservation des observations. Avis défavorable de la Ville de Grenoble.
Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, Mme BOILEAU, Mme BERANGER, M. CHIRON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre à disposition du public la note d'information prévue par la loi n° 2012-376 du 20 mars 2012, relative à la majoration des droits à construire dans les conditions suivantes :

- pendant une durée de 30 jours, du 20 septembre au 19 octobre 2012,
- à la mairie (bureaux publics, mairies annexes et Direction de l'urbanisme), à la Plateforme et sur le site internet de la Ville, rubrique urbanisme,
- joindre un registre à côté de la note d'information, pour que le public puisse y consigner ses remarques et observations,
- mise en ligne de l'adresse e-mail de la direction de l'urbanisme sur le site internet de la Ville, avec la note d'information, pour que les personnes puissent adresser leurs remarques et observations,
- publication par affichage en mairie et dans les 6 annexes, par voie de presse dans deux journaux diffusés dans le département et sur le site internet de la Ville, des dates et lieux de la mise à disposition de la note, 15 jours avant le début de la mise à disposition et 8 jours après le début de la mise à disposition,
- à l'issue de la phase de mise à disposition de la note et de la rédaction de la synthèse des avis du public, affichage en mairie et dans les mairies annexes, information par voie de presse dans deux journaux diffusés dans le département et sur le site internet de la Ville, sur le fait que la synthèse des avis du public est tenue à disposition du public pour une durée d'un an, à la mairie, à la Plateforme et sur le site internet de la Ville ;

- d'émettre d'ores et déjà un avis défavorable à l'application de cette majoration.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 28 - (A 024) - PROJET URBAIN - Pont aval - convention de mandat avec la SPL Isère Aménagement pour la réalisation du pont aval et convention d'études avec Grenoble Alpes Métropole et la Ville de Grenoble pour le financement des études du pont aval.

Intervention(s): M. CHIRON, M. MOTTE, M. BERTRAND, M. CHAMUSSY, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPL Isère Aménagement portant sur la mission d'études et le mandat d'études préalables pour la réalisation du pont aval sur l'Isère pour un montant de 200 000 € HT ;
- d'approuver le projet de convention d'étude Ville / Métro relative au financement des études du futur pont aval ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 29 - (A 022) - URBANISME REHABILITATION - Etude pré opérationnelle sur la réhabilitation de l'habitat existant du quartier de l'Esplanade.

Intervention(s): Mme VUAILLAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'engager une mission d'étude pré opérationnelle sur la réhabilitation de l'état existant du quartier de l'Esplanade ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès de tous les partenaires possibles, notamment l'ANAH et Grenoble Alpes Métropole, des demandes de subventions maximum pour cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 30 - (A 002) - URBANISME AMENAGEMENT - Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) - Participation de la Ville de Grenoble au programme d'activité partenarial 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 2012 à la convention-cadre du 15 juin 2006, ci-annexé ;
- d'autoriser, pour l'année 2012, la contribution de la Ville de Grenoble au financement de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) par le versement d'un montant de 168 000 € sur crédits existants.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle il a la qualité d'administrateur : M. DESTOT.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 31 - (A 001) - ACCESSIBILITE - Accessibilité à tous - principe de "conception universelle" ou comment mieux anticiper les usages pour éviter d'adapter les aménagements ou les services aux besoins des personnes âgées ou handicapées.

Intervention(s): M. GEMMANI, Mme NEPI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de poursuivre sa politique en faveur des personnes en situation de handicap, qui contribuera à rendre notre ville encore plus solidaire et ouverte à tous, suivant le principe de "conception universelle";
- d'élaborer un programme pluriannuel d'accessibilité de ses bâtiments communaux;
- d'intégrer les modalités d'un meilleur accueil dans les équipements communaux, dans une logique de prise en compte de tous les publics et de développement durable;
- de programmer les modalités d'intégration du dispositif Inovaccess, en faveur de l'emploi des personnes handicapées, dans les actions de la Ville;
- d'organiser en 2013 un colloque sur l'accessibilité des entreprises et Inovaccess, en collaboration avec l'Agefiph et les partenaires institutionnels du projet (Fiphfp, Région Rhône Alpes, Conseil général de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole et SMTIC).

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 32 - (A 015) - URBANISME AMENAGEMENT - Copropriété Malherbe Ouest - Extinction d'une servitude de passage public - Approbation d'une offre de concours pour créer un chemin de dévoiement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter l'offre de concours formulée par la copropriété Malherbe Ouest aux fins de réaliser un chemin piétonnier de dévoiement en compensation de la servitude de passage publique qui sera définitivement fermée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et notamment la convention d'offre de concours, ci-annexée ;
- de charger Monsieur le Maire de faire procéder à l'établissement du titre de recettes correspondant aux travaux de dévoiement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié relatif à l'extinction de la servitude de passage public une fois que le chemin de dévoiement sera réceptionné.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 33 - (A 008) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisition, cessions et gestion du patrimoine privé de la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de signer une convention de servitude de passage de canalisation pour la chaufferie commune des bâtiments B4 et D2 de la ZAC Blanche Monier, sous la rue Blanche Monier avec Bouygues Immobilier, conformément à l'article L 2122-4 du Code de la propriété des personnes publiques et à la notice 1, ci-annexée ;
- de constater la désaffectation, de déclasser et céder à ACTIS un tènement d'environ 36 m² à titre gratuit, conformément à la notice 2 et son plan foncier, ci-annexés ;
- d'acquérir à titre gratuit, auprès de la copropriété située du 5 au 25 rue Léo Lagrange un tènement de 48 m² environ, à détacher de la parcelle cadastrée section DM numéro 64, conformément à la notice 2 et son plan foncier, ci-annexés ;
- de constater la désaffectation d'une parcelle de 2 532 m², située à l'angle de la rue Charles Rivail et de l'avenue de Washington, constituée d'un tènement A de 2 176 m² anciennement affecté au domaine public de l'enseignement, et d'un tènement B de 356 m², anciennement affecté à la voirie, conformément à la notice 3, ci-annexée ;
- de déclasser le tènement A de 2 176 m² et le tènement B de 356 m² conformément à l'article L141-3 du Code de la voirie routière, pour les incorporer au domaine privé de la Ville de Grenoble ;
- de céder la parcelle, préalablement désaffectée et déclassée, à la SPLA SAGES au prix de 75 euros HT par m², soit un prix de 189 900 € HT et ce, conformément aux clauses et conditions de la notice 3, ci-annexée ;
- d'autoriser la SEM INNOVIA à céder les parcelles AD163, 165, 170 et 198, situées rue des Martyrs, au SMTC pour un montant de 46 050 €, conformément à la notice 4, ci-annexée ;
- d'acquérir, auprès de Monsieur GIGUET Jacques et Madame BOISGUARD Brigitte, le box garage lot n° 1079 de la copropriété du parking silo 1, pour un montant global de 6 000 €, conformément à la notice 5, ci-annexée ;
- d'acquérir auprès de Monsieur BOLLE Patrick le box garage lot n° 1296, de la copropriété du parking silo 3, pour un montant global de 8 875 €, conformément à la notice 5, ci-annexée ;
- d'acquérir auprès de Monsieur BOULDJEDRI Abdlehak le box garage lot n° 1045 de la copropriété du parking silo 3, pour un montant global de 6 000 €, conformément à la notice 5, ci-annexée ;
- d'acquérir auprès de Monsieur COURA Antonio et de Madame DE CASTRO Emilia, les boxes garage lots n° 1057, 1126, 1135 et 1190 de la copropriété du parking silo 3, pour un montant global de 24 000 €, conformément à la notice 5, ci-annexée ;
- de signer les deux conventions d'ancrage avec le SMTC, dans le cadre de la ligne E du tramway, sur deux façades de l'école Jean Jaurès afin de permettre la mise en place de deux ancrages pour supporter les lignes aériennes d'alimentation électrique du tramway, conformément à la notice 6 et aux conventions, ci-annexées ;

- de signer la convention à intervenir avec la Métro pour la mise à disposition de locaux situés à Saint Martin le Vinoux, ex-Pel'Dis, conformément à la notice 7, ci-annexée ;

- de prononcer le classement dans le domaine public communal de l'avenue de Teisseire (ex RD269) et de déclasser du domaine public communal la rue Cardinal le Camus en vue de son classement dans le domaine public départemental et de signer la convention correspondante avec le Conseil Général de l'Isère, conformément à la notice 8 et à la convention, ci-annexées ;

- d'acquérir un tènement d'environ 415 m², situé à l'angle de la rue de l'Eglise et de la rue Saint François de Sales à son propriétaire ou à toute personne s'y substituant afin de créer un espace public et un trottoir sécurisé et de le classer dans le domaine public, cette acquisition se fera à titre gratuit, conformément à la notice 9 et son plan foncier, ci-annexés ;

- de céder à Monsieur Jean-Baptiste LEGENDRE et Madame Pauline PLE, une maison sise 7 rue Franklin, cadastrée section EM numéro 108, au prix de 200 000 € et ce conformément aux clauses et conditions générales de la notice 10, ci-annexée ;

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 34 - (A 013) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Désaffectation et déclassement du parking sis 39 rue René Thomas à Grenoble, puis cession du terrain à la Société Dauphinoise pour l'Habitat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de constater la désaffectation du parking public sis 39, rue René Thomas ;

- de déclasser conformément à l'article L141-3 du Code de la voirie routière, la parcelle cadastrée section IM numéro 208 du domaine public routier de la commune ;

- de céder la parcelle IM 208 préalablement désaffectée et déclassée à la Société Dauphinoise pour l'Habitat au prix de 200 € HT le m² SHON soit un prix global de 265 000 € HT ;

- de prendre en charge la fermeture du passage piétons donnant sur le cours Berriat sous forme de diminution du prix de cession à hauteur de 65 000 €, ramenant en conséquence le prix de cession à 200 000 € HT ;

- d'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 35 - (A 006) - ENVIRONNEMENT - Mise à disposition de la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (MNEI) de locaux situés 5 place Bir-Hakeim et 16 rue Joseph Chanrion - Renouvellement pour trois ans (2012-2015).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée, qui met à disposition, pour trois ans à compter du 1er juillet 2012, des locaux 5 place Bir-Hakeim et 16 rue Joseph Chanrion au profit de la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère ;
- de verser une subvention de 16 770 € à la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 36 - (A 014) - DECHETS URBAINS - Déchets urbains - Collecte - Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Grenoble et la Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole pour la gestion de la collecte pneumatique par aspiration des déchets ménagers de la Villeneuve de Grenoble. Modification de la convention d'implantation et d'usage des points d'apport volontaire de déchets ménagers et assimilés sur le quartier de la Villeneuve en remplacement de la collecte éolienne.

Intervention(s): M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d' approuver le principe de constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole pour la gestion de la collecte pneumatique par aspiration des déchets ménagers de la Villeneuve de Grenoble,
- de conclure avec Grenoble Alpes Métropole la convention constitutive fixant les modalités de fonctionnement de ce groupement,
- procéder à l'élection des représentants de la ville de Grenoble au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes
- Monsieur Serge NOCODIE comme titulaire,
- Madame Camille PLET comme suppléante, tous deux membres de la commission d'appel d'offres de la Ville de Grenoble, ayant fait acte de candidature, il est procédé au vote.

A l'issue de ce vote :

- Monsieur Serge NOCODIE titulaire
- Madame Camille PLET suppléante
sont désignés pour siéger en représentation de la Ville de Grenoble à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes,

- d'autoriser le Président à signer ladite convention constitutive de groupement,

- d' approuver le lancement de la consultation par appel d'offres ouvert pour un marché fractionné à bons de commande en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.
- d'approuver les termes de la nouvelle convention-type d'implantation et d'usage de points d'apport volontaire de déchets ménagers et assimilés sur le quartier de la Villeneuve en remplacement de la collecte éolienne ci-annexée;
- de confirmer que les mises à dispositions de points d'apport volontaire par conteneurs enterrés ou kiosques à bacs roulants sur domaine public ne seront proposés en remplacement de la collecte éolienne du quartier de la Villeneuve que dans le cadre d'exploitation partagée indiquée

par convention-type ci-annexée;

- d'autoriser le Maire à signer les conventions d'implantation et d'usage de points d'apport volontaire de déchets ménagers et assimilés sur le quartier de la Villeneuve en remplacement de la collecte éolienne, selon la convention-type présentée;
- d'autoriser le Maire à signer tout autre document se rapportant à ces conventions.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 2 PC (M; VOIR + le pouvoir de Mme JOSSERAND) - Pour : le reste

DELIBERATION N° 37 - (A 030) - URBANISME REHABILITATION - Poudrière Haxo (Bastille) :
demande de subvention pour travaux d'entretien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;
- de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Isère (STAP), pour la réalisation de ces travaux d'entretien.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 38 - (A 021) - VOIES PUBLIQUES - Convention d'occupation du domaine communal avec Grenoble Alpes Métropole. Installation et exploitation de mobiliers destinés à la consigne et la location de bicyclettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public ci-annexée à intervenir avec Grenoble Alpes Métropole.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 39 - (A 020) - DOMAINE PUBLIC - Parc Paul Mistral - Convention d'occupation du domaine public pour une animation "Petit Train" consentie à Madame Barbara CATERINO BOUMECHACHE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public communal selon laquelle Madame Barbara CATERINO BOUMECHACHE est autorisée à utiliser l'emplacement dans le Parc Mistral pour l'animation "Petit Train", moyennant le paiement d'une redevance annuelle d'occupation du domaine public ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

M. le Maire confie la présidence de la séance à M. SAFAR, Premier Adjoint

DELIBERATION N° 40 - (B 015) - POLITIQUE DE LA VILLE - Renouveau urbain de la Villeneuve - restructuration des espaces publics des secteurs Arlequin nord - crique centrale -
Approbation de l'Avant-projet, du montant prévisionnel définitif maximum des travaux, et du taux global définitif de rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre.

Intervention(s): M.SAFAR, M. VOIR, M. KUNTZ, Mme MASSON, M. MOTTE, Mme VINCENT, Mme VUAILLAT, M. CHIRON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'arrêter définitivement le programme de l'opération ;
- d'approuver l'Avant-Projet d'aménagement des espaces publics des secteurs Arlequin nord - crique centrale, dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la Villeneuve ;
- d'approuver le coût prévisionnel définitif maximum des travaux pouvant être réalisés dans les secteurs Arlequin nord et crique centrale, sur lequel s'engage le maître d'œuvre, d'un montant de 7 935 000 € HT, y compris aléas, valeur septembre 2011 ;
- d'approuver le taux global définitif de rémunération du maître d'œuvre, soit 6,17% du montant HT des travaux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°11A554, fixant le coût prévisionnel définitif des travaux et le taux global définitif des honoraires du groupement de maîtrise d'œuvre conduit par Ateliers Lion, architectes-urbanistes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les financements auprès des différents partenaires concernés

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 4 PC - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 41 - (B 010) - POLITIQUE DE LA VILLE - Approbation d'une convention de recherche-action avec le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment sur la territorialisation de l'action publique

Intervention(s): M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer les deux accords de collaboration de recherche, l'un portant sur le processus de territorialisation entre le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, le CCAS et la Ville de Grenoble, le second portant sur l'adaptation du service des Espaces verts entre le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment et la Ville de Grenoble.
- de financer, à hauteur de 28 830.50 € H.T. (34 481.28 € T.T.C), l'accord de collaboration de recherche portant sur la territorialisation.
- de financer, à hauteur de 24 708.50 € H.T. (29 551.40 € T.T.C), l'accord de collaboration de recherche portant sur l'adaptation du service des Espaces verts.
- d'autoriser le Maire à solliciter tous cofinancements pour ces deux opérations

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

DELIBERATION N° 42 - (B 013) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et le Comité de Liaison des Unions de Quartiers (CLUQ)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer une subvention de 6500 euros au Comité de Liaison des Unions de Quartiers (C.L.U.Q.);
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 43 - (B 014) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention d'objectifs et de moyens avec l'ADATE pour la mise en oeuvre du Fonds de Participation des Habitants dans les secteurs 3, 5 et 6 de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée entre l'ADATE, le Conseil général, l'ACSE et la Ville de Grenoble;
- d'autoriser le Maire à signer cette convention pour laquelle il est attribué à l'ADATE une subvention de 27 600€ pour assurer le fonctionnement du Fonds de Participation des Habitants pour l'année 2012.

Délibération : Adoptée

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elles ont la qualité d'administrateur : M^{me} DIENG, M^{me} EL HADDAD.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 44 - (B 005) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention financière régissant les travaux d'aménagement du square Lafleur
Intervention(s): M. KUNTZ, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de financement avec la copropriété "Le Nautile" annexée à la présente délibération
- d'accepter la participation de 3333 € de ladite copropriété.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 45 - (B 016) - LOGEMENT - Aide de la ville aux opérations de logement social neuf agréées en 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le dispositif d'aide au logement locatif social neuf proposé pour la programmation 2012 et agréé par la METRO

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour le reste

DELIBERATION N° 46 - (B 017) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble aux opérations de logement social réalisées par GRENOBLE HABITAT et PLURALIS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser à :

- Grenoble Habitat, une aide de 132 000 € pour la réalisation de 22 logements locatifs sociaux (16 PLUS et 6 PLAI), 14 avenue Général Champon,

- PLURALIS, une aide de 18 000 € pour l'acquisition en VEFA de 6 logements (PLUS et PLAI) dans le programme immobilier "Villa Saint Martin" réalisé par EDIFIM, 11 rue Joseph Bouchayer,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions financières correspondantes précisant les modalités de versement desdites participations.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 47 - (B 001) - SOLIDARITE - Subventions sur projet au titre de la prévention de la délinquance - Programme local d'actions de prévention (PLAP). Conventions entre la ville de Grenoble et les associations - Avenants financiers 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de soutenir l'action des associations ci-dessous et de leur accorder la subvention suivante:

MJC Allobroges : "La violence est moi" pour un montant de 1940 euros

MJC Allobroges : " Animation de quartier" pour un montant de 900 euros

Maison de l'Enfance Teisseire Malherbe : "Musique du Monde hors les murs" pour un montant de 2400 euros

le Plateau : "Animation en soirée gymnase" pour un montant de 4500 euros

le Plateau : "Boxe éducative" pour un montant de 6000 euros

le Plateau : "Gymnastique féminine" pour un montant de 4000 euros

le Plateau : "Activité PLAP pied d'immeuble 2012" pour un montant de 6500 euros

AUESCB : "Animation de proximité et réalisation d'une fresque" : 820 euros

UMIJ pour un montant de 2500 euros

ACONIT : Les jeux vidéo à la bibliothèque : un vecteur de lien social" : 2000 euros

KIAP : "Activités en direction du public jeune exposé au passage à l'acte délinquant, consolidation du lieu de convivialité du quartier Villeneuve" pour un montant de 6000 euros
Ecole primaire Malherbe : "Mieux vivre ensemble" : 1000 euros
Ecole de la Paix : "Projet de territoire pour le bien vivre ensemble" : 10000 euros

-d'approuver les termes des avenants financier entre la ville de Grenoble et les associations précédemment nommées.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondant.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 48 - (B 004) - VIE DES ASSOCIATIONS - Avenants financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté et de la vie de quartier, des échanges cutlurels et du développement des territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants correspondants.**
- de verser aux associations citées ici les subventions suivantes, dont le montant est intégré à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal:**
 - . subvention de 2 500 euros pour la Maison de l'Enfance Bachelard**
 - . subvention de 1 000 euros pour l'AUESC Bajatière**
 - . subvention de 2 000 euros pour la MJC Abbaye**
 - . subvention de 10 000 euros pour le Boxing Club Multisports de Grenoble Villeneuve**
 - . subvention de 5 000 euros pour la MDH Baladins**
 - . subvention de 800 euros pour le Centre Social Chorrier Berriat**
 - . subvention de 300 euros pour le Plateau**

Délibération : Adoptée

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. PILAUD, Mme VINCENT, Mme DESLATTES, M. DERBAL, Mme DRULHON, Mme NEPI, M. LAERON, Mme CRIFO, M. NOBLECOURT, Mme MASSON, Mme MONERY.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 49 - (B 007) - VIE DES ASSOCIATIONS - Conventions de partenariat avec les associations CIDFF et AUESCB.

Intervention(s): M. le Maire, Mme BOILEAU, Mme DOUTRIAUX, Mme DESLATTES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les 2 conventions ci-jointes;**
- d'autoriser le versement à l'association CIDFF d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 29 000€ pour l'année 2012;**
- d'autoriser le versement à l'association AUESCB d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 47 000€ pour l'année 2012.**

Délibération : Adoptée

Vote séparé sur le CIDFF :

Ne prend pas part au vote : 1 "MoDem et Sociaux Démocrates" (Mme DOUTRIAUX) - Pour : le reste

Le reste de la délibération est adopté.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme DIENG, M. DERBAL, M. LAERON.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 50 - (B 009) - SANTE PUBLIQUE - Avenant financier à la convention passée entre la Ville et le Planning Familial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant ci-annexé ;
- d'autoriser le versement de la subvention suivante :

- 25 000 euros au Mouvement Français pour la Planning Familial

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51 - (B 008) - SANTE PUBLIQUE - Mise à disposition de locaux à l'association AVIPAR - Atelier pour la Valorisation et l'Illustration du Patrimoine Architectural Régional - 19 rue Prosper Mérimée à Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les termes de la convention de mise à disposition de locaux à l'adresse du 19 rue Prosper Mérimée à Grenoble, ci annexée, à l'association AVIPAR;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 52 - (B 006) - ELECTIONS - Rémunération des agents vacataires pour la tenue des bureaux de vote lors des élections.

Intervention(s): M. le Maire, Mme DOUTRIAUX.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer aux personnels vacataires recrutés pour la tenue des bureaux de vote lors des élections présidentielles, législatives, régionales, cantonales, municipales, référendum, européennes:
- * une indemnité forfaitaire complémentaire en fonction du rôle tenu au bureau de vote (cf.tableau).

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 53 - (B 003) - CIMETIERES - Création d'un ossuaire pour les cimetières de Grenoble (Grand Sablon et Saint Roch)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la création d'un bâtiment, destiné à recevoir des restes mortels, dans le cimetière de St Roch;**
- **d'approuver le calendrier du projet et des travaux et le plan de financement prévisionnel ;**
- **d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents correspondants à l'opération de travaux;**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 54 - (C 001) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) - Convention de coopération bibliothéconomique avec la Bibliothèque publique d'information (Bpi).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les modalités de téléchargement des films numérisés du Catalogue national de films documentaires, proposées par la Bpi,**
- **d'approuver les termes de la convention de coopération bibliothéconomique jointe en annexe 2, conclue pour une durée d'un an à compter du 1er juillet 2012 et renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 30 juin 2016, et son programme d'actions 2012-2016 avec la Bibliothèque publique d'information,**
- **d'autoriser monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de 2005, joint en annexe 1, et la convention jointe en annexe 2.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 55 - (C 002) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) : Conventions avec les divers partenaires de la Cité scolaire internationale qui accueille la bibliothèque dans son CDI (Centre documentaire et d'information).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les avenants de régularisation (annexes 1 et 2), pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale internationale dans l'enceinte du CDI de la Cité scolaire internationale à compter du 1er octobre 2011 ;**
- **d'approuver la nouvelle convention cadre, jointe en annexe 3, et la nouvelle convention de fonctionnement en annexe 4, applicables au 1er septembre 2012 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les 4 annexes jointes à la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 56 - (C 029) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale - Avenant à la convention 2009-2011 entre la ville de Grenoble et l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (ARALD).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la prolongation de la convention 2009-2011 pour l'année 2012, et la contribution financière qui en découle,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 2012 ci-annexé de mise en réseau des bibliothèques des villes-centres de Rhône-Alpes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 57 - (C 031) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) - Demande de subvention au Fonds Régional d'Acquisition pour les Bibliothèques (FRAB) pour l'acquisition de documents précieux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de solliciter, auprès du Fonds Régional d'Acquisition pour les Bibliothèques, une subvention d'un montant le plus élevé possible pour l'acquisition des documents décrits ci-dessus.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 58 - (C 040) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale - Musée Stendhal, appartement Gagnon : tarifs et droits d'entrée 2012/2013 et convention avec l'Office de Tourisme pour sa promotion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs et droits d'entrée du Musée Stendhal, conformément à l'annexe 1 ;
- d'approuver les termes de cette convention ci-annexée, à intervenir entre la Ville et l'Office de Tourisme ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et de dire que ces mesures seront applicables à compter du 15 septembre 2012.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 59 - (C 023) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Programme d'acquisition 2012. Demande de subvention auprès de l'Etat et de la région Rhône-Alpes dans le cadre du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme d'acquisition d'oeuvres pour le musée, au titre de l'année 2012, pour un montant de 250 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat et de la Région Rhône Alpes dans le cadre du FRAM.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 60 - (C 004) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble - Acquisitions - Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes (DRAC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes (DRAC) une subvention de 3 700,00 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 61 - (C 005) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble - Tarif du catalogue des Actes des 8èmes Rencontres du patrimoine naturel en Rhône-Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le prix de vente de 8 €, à la boutique du Muséum de la ville de Grenoble, du catalogue des actes des 8èmes Rencontres du patrimoine naturel en Rhône-Alpes : Mammifères sauvages de la région Rhône-Alpes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 62 - (C 006) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Convention relative au statut "Art-études" des élèves ingénieurs ou en classe préparatoire entre la ville de Grenoble et l'Institut polytechnique de Grenoble (Grenoble INP) pour les années scolaires 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention relative à la mise en oeuvre du statut "Art études" au profit des élèves ingénieurs ou en classe préparatoire de Grenoble INP inscrits parallèlement au conservatoire de Grenoble,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 63 - (C 007) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Convention du réseau des conservatoires de l'arc alpin entre la ville de Grenoble et les communautés d'agglomération d'Annecy, de Porte de l'Isère et la ville de Chambéry pour les années scolaires 2012-2013, 2013-2014 et 2014 à 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention et de ses quatre annexes ci-jointes relatives au fonctionnement du réseau de l'arc alpin entre la ville de Grenoble, la communauté d'agglomération d'Annecy, la communauté d'agglomération Porte de l'Isère et la ville de Chambéry pour les années scolaires 2012-2013 à 2014-2015.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 64 - (C 011) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble -
Demande de subvention auprès du Ministère de la Culture pour le fonctionnement du conservatoire de Grenoble au titre de l'exercice budgétaire 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter subvention de 306 000 € au profit du conservatoire de Grenoble auprès du Ministère de la culture et de la communication au titre de l'exercice budgétaire 2012.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 65 - (C 027) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble -
Droits d'inscription et de location d'instruments de musique à compter de la rentrée scolaire 2012-2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de revaloriser les tarifs tel que décrit ci-dessus pour l'année scolaire 2012-2013 conformément à l'annexe 1 ;
- d'approuver la nouvelle répartition des disciplines dispensées par le conservatoire de Grenoble, conformément à l'annexe 2.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 66 - (C 028) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et France Bleu Isère 2012-2013
Intervention(s): M. le Maire, M. KUNTZ, Mme BARACETTI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et Radio France Bleu Isère, concernant la promotion et la communication des spectacles du Théâtre municipal pour la programmation 2012-2013 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 67 - (C 009) - AFFAIRES CULTURELLES - Attribution d'une subvention d'équipement à l'EPCC Maison de la Culture de Grenoble au titre de l'année 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention financière qui prévoit le versement d'une subvention d'équipement de 100 000 € pour l'EPCC Maison de la Culture de Grenoble au titre de l'année 2012 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondance avec l'EPCC Maison de la Culture de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 68 - (C 003) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions d'aide à la création 2012-2013-2014 conclues entre la ville de Grenoble et les associations "Epiderme" et "Yoann Bourgeois" et convention d'aide à la création et inscription sur le territoire conclue entre la ville de Grenoble et "les Veilleurs Compagnie théâtrale".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions d'aide à la création 2012-2013-2014 conclues entre la ville de Grenoble et les associations "Epiderme", "Yoann Bourgeois" et la convention d'aide à la création et inscription sur le territoire conclue entre la ville de Grenoble et "les Veilleurs Compagnie théâtrale" ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions jointes en annexe pour une durée non reconductible de trois ans (années civiles 2012-2013-2014).

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 69 - (C 008) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenant conclu entre la ville de Grenoble et l'association "Cinémathèque de Grenoble".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention joint en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ;
- de dire que ce montant est intégré à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 70 - (C 025) - AFFAIRES CULTURELLES - Mise à disposition de biens immobiliers par la ville de Grenoble : Avenant n° 1 à la convention conclue avec l'association "Brise Glace".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association "Brise Glace" ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 joint en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 71 - (C 026) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention pluriannuelle d'objectifs 2012-2013-2014 entre l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication), la Région Rhône Alpes, la ville de Grenoble et l'association "Centre International des Musiques Nomades".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2012-2013-2014 entre l'Etat (Ministère de la Culture et de la communication), la Région Rhône Alpes, la ville de Grenoble et l'association "Centre International des Musiques Nomades",
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 72 - (C 038) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention d'objectifs triennale 2012-2014 conclue entre la ville de Grenoble et l'association "Barbarin et Fourchu".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs 2012-2014 avec l'association "Barbarin et Fourchu",
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 73 - (C 016) - EDUCATION - Solde des financements au titre de l'année 2012 : avenants financiers à la convention de participation financière Ville- OGEC des écoles privées en contrat d'association avec l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les OGEC des écoles Externat Notre Dame, Institution Bayard, Externat Saint Bruno, Saint Bruno-Berriat, Saint Joseph, Saint Pierre du Rondeau et Saint François de Sales les avenants financiers à leur convention initiale, pour un montant total de 38 860 €.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 PC + 1 Parti Radical de Gauche (PRG) M. NOCODIE.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. LAERON, Mme CRIFO, M. BETTO, Mme SALAT, M. GEMMANI, Mme SIMLAND, Mme NEPI - Pour : le reste

DELIBERATION N° 74 - (C 014) - EDUCATION - Participation 2011/2012 des communes aux frais de fonctionnement des écoles grenobloises accueillant des enfants non grenoblois dans une Classe d'Intégration Spécialisée (CLIS).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les communes concernées les conventions relatives à leur participation aux frais de fonctionnement des écoles grenobloises accueillant dans une CLIS des enfants originaires de ces communes, pour l'année 2011/2012, soit une participation de 1092 euros par enfant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 75 - (C 017) - EDUCATION - Validation du programme 2012 d'actions de Réussite Educative de la ville de Grenoble et signature de la convention d'attribution financière. Intervention(s): Mme MONERY, M. DJELLAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme d'actions pour l'année 2012 du dispositif de réussite éducative du territoire grenoblois;
- d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir la participation financière du groupement d'intérêt

public aux actions des services Ville labellisées "dispositif de réussite éducative" ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière relative au dispositif de réussite éducative 2012.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 76 - (C 015) - EDUCATION - Attribution de subventions aux associations agissant dans le secteur socioculturel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) les avenants financiers correspondants (annexe 2)
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BON, Mme DABROWSKI, M. BRON, Mme DELBOS-CORFIELD, M. PILAUD, Mme SIMIAND, M. LAERON, Mme PLET, Mme VINCENT, Mme NECIB, Mme CRIFO, Mme SALAT, Mme DESLATTES, Mme DRULHON, Mme NEPI, M. NOBLECOURT, Mme DIENG.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 77 - (C 034) - JEUNESSE - Attribution de bourses BAFA et de bourses dans le cadre du Fonds Initiatives Jeunesse.

Intervention(s): M. CHAMUSSY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer des bourses BAFA, pour les montants indiqués, aux 22 personnes dont les noms figurent à l'annexe 1,
- d'attribuer 8 bourses FIJ, pour les montants indiqués, aux 8 personnes dont les noms figurent à l'annexe 2 et dont les projets sont décrits en annexe 3,

Délibération : Adoptée

Vote séparé sur :

1 - l'attribution des bourses BAFA : Adoptée à l'unanimité

2 - l'attribution des bourses FIJ : Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 78 - (C 036) - EDUCATION - Adoption des tarifs pour les bases de plein-air, les classes de découverte et les PEL municipaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les tarifs de locations des bases de plein air et les tarifs des classes de découverte et des PEL, à compter du 1er septembre 2012.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 79 - (C 012) - RESTAURATION - Adoption des tarifs de la restauration municipale 2012-2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les tarifs de la restauration municipale qui entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2012,
- d'approuver la convention-cadre jointe en annexe, laquelle n'entre pas dans le cadre du fonctionnement normal du service Restauration et Moyens Techniques (cuisine centrale et self Clemenceau),
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention-cadre.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 80 - (C 042) - SPORT - Renouvellement urbain de la Villeneuve - Réhabilitation du centre sportif de la Rampe - Approbation de l'Avant-projet Définitif, du montant prévisionnel définitif des travaux, et du forfait définitif de rémunération de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'arrêter définitivement le programme de l'opération ;
- d'approuver l'Avant Projet Définitif de l'opération de réhabilitation du centre sportif de la Rampe, dans le quartier de la Villeneuve, secteur de l'Arlequin ;
- d'approuver le coût prévisionnel définitif des travaux, sur lequel s'engage le maître d'œuvre, d'un montant 1 416 000 € HT, hors aléas, valeur juin 2011 ;
- d'approuver le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre, d'un montant de 190 494 € HT, valeur juin 2011 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre, fixant le coût prévisionnel définitif des travaux, et le forfait définitif de rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre conduit par Ateliers Lion, architectes-urbanistes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les procédures et à déposer toutes les demandes d'autorisations nécessaires à la réalisation du projet, ainsi qu'à signer tous les documents se rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 81 - (C 020) - SPORT - Avenant à la convention d'occupation du domaine public communal avec la SASP FC Grenoble Rugby pour la mise à disposition d'espaces supplémentaires au stade Lesdiguières et autorisation de déposer des demandes de permis de construire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter la résiliation anticipée, à la demande du Comité des Alpes de Rugby, de la convention conclue pour 30 ans pour la mise à disposition de locaux d'une superficie de 380 m² situés au 1er étage Est du stade Lesdiguières,
- d'autoriser la mise à disposition à titre permanent de ces locaux d'une superficie de 380 m² à la SASP FC Grenoble Rugby,
- d'autoriser la SASP FC Grenoble Rugby à déposer des demandes de permis de construire liées à l'aménagement du stade Lesdiguières,

- d'approuver les dispositions de l'avenant modifiant la convention d'occupation du domaine public communal et l'annexe 1 intégrant les locaux supplémentaires à ceux déjà mis à disposition de la SASP FC Grenoble Rugby,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ci-annexé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 82 - (C 021) - SPORT - Avenant financier pour l'exercice 2012 à la convention d'objectifs et de moyens pour missions d'intérêt général avec l'association FC Grenoble Rugby (FCG Rugby).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association FCG Rugby un avenant financier joint en annexe, lequel prévoit l'affectation d'une subvention d'un montant de 100 000 € sur crédits 2012 intégrée à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 83 - (C 022) - SPORT - Avenants financiers avec les associations AUESC Bajatière, Grenoble Basket 38, Grenoble Gymnastique et nouvelle convention générale d'objectifs avec l'association Grenoble Université Club - Judo Club de Grenoble (GUC-JCG) pour l'exercice 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention (annexe 3) à intervenir entre la Ville et l'association Grenoble Université Club - Judo Club de Grenoble (GUC-JCG) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention,

- de dire que cette convention est conclue pour la saison sportive 2011-2012 et pourra être renouvelée par reconduction expresse pour une nouvelle période,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1), les avenants financiers correspondants (annexe 2),

- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DERBAL, M. LAERON -
Pour : le reste

DELIBERATION N° 84 - (C 039) - SPORT - Convention de mise à disposition d'un local à l'Association Sportive Italienne et Européenne de Grenoble - A.S.I.E.G.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les dispositions de la convention ci-annexée pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 2 avenue de Vizille à intervenir avec l'Association Sportive Italienne et Européenne de Grenoble A.S.I.E.G., pour une durée d'un an avec effet rétroactif au 1er janvier 2012 renouvelable annuellement dans la limite de trois ans,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 85 - (C 041) - SPORT - Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du bar-restaurant de la piscine Jean Bron pendant la période estivale 2012 - Abrogation de la délibération 41C011 du 14 mai 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'abroger la délibération 41C011 du 14 mai 2012 autorisant Madame Angela PRIMAVERA à occuper, en son nom propre, le bar-restaurant de la piscine Jean Bron pour l'exploiter pendant la période estivale 2012,**
- **d'autoriser l'occupation du bar-restaurant par la SARL P.A.R.C., qui exploitera cette installation conformément aux prescriptions de la convention d'occupation du domaine public ci-annexée,**
- **de fixer à 3 500 € le montant de la redevance due à la ville de Grenoble pour l'occupation du bar-restaurant de la piscine Jean Bron du 02 juin au 02 septembre 2012,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention entre la ville de Grenoble et la SARL P.A.R.C.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 86 - (D 002) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Intervention de la Ville de Grenoble sur le champ de l'Economie sociale et solidaire (ESS) -Année 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'accorder aux associations les subventions figurant dans le tableau joint en annexe à la présente délibération. Ces montants sont intégrés à la délibération d'affectations de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 87 - (D 016) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Financement des projets menés par la Ville dans le domaine de l'emploi - Année 2012 - réajustement des plans de financement des opérations "accompagnement renforcé" et "intermédiation entreprises" co-financées par le Fonds Social Européen dans le cadre du dispositif PLIE porté par Grenoble Alpes Métropole

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les deux nouveaux plans de financements des opérations "accompagnement renforcé" et "intermédiation entreprises",
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces deux opérations.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 88 - (D 015) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention entre le Club FACE Isère, la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole - année 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe,
- d'accorder à l'association Club FACE Isère une subvention d'un montant de 14 500 €, en complément de la subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € accordée par délibération du 27 février 2012. Ce montant est intégré à la délibération d'"affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme FIORASO, M. DJELLAL - Pour : le reste

DELIBERATION N° 89 - (D 017) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention de partenariat entre la Ville et la régie de quartier Villeneuve-Village Olympique - Année 2012 - avenant financier.

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à la régie de quartier Villeneuve/Village Olympique les subventions suivantes :
 - au titre de l'économie sociale et solidaire, une subvention de 1 500 €, pour l'action "apport volontaire gratifiant en déchèterie",
 - au titre de la politique en faveur de l'environnement, une subvention de 13 000 € pour l'action « du blé au pain »,
 - une subvention de 2 000 € pour la mise en œuvre du projet "pêle-mêle solidaire, la boutique du réemploi", au titre de l'appel à projets "Des projets citoyens pour mobiliser",
 - une subvention de 8 000 € pour la mise en œuvre du projet "le mois du développement durable et solidaire", au titre de l'appel à projets "La vie dans la cité",
 - une subvention de 5 000 € pour la mise en œuvre du projet "complément au mois du développement durable" dans le cadre des 40 ans de la Villeneuve,
- ces montants sont intégrés à la délibération d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal,

- d'approuver les termes de l'avenant joint à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Délibération : Adoptée

Vote séparé sur l'alinéa 5 intitulé " du blé au pain " :

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour le reste

Le reste de la délibération est adopté .

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme VINCENT, M. MOTTE.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 90 - (D 010) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Pôles de compétitivités - 13ème appel à projets : approbation des conventions cadre des pôles Minalogic et Axelera et du financement des projets FLUOROMIS II et COV KO.

Intervention(s): M. le Maire, M. BERTRAND, M. CHIRON, Mme DABROWSKI, M. DJELLAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions cadres du 13ème appel à projets des pôles de compétitivité Minalogic et Axelera ainsi que les conventions d'application des projets FLUOROMIS II et COV KO,

- d'attribuer à Fluoptics une subvention d'équipement de 273 877,54 € sur 3 ans,

- d'attribuer à Ethéra une subvention d'équipement de 130 000 € sur 3 ans.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Abstention : 4 PC - Pour : le reste

DELIBERATION N° 91 - (D 014) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA) - Participation de la Ville de Grenoble au fonctionnement du CLARA - Soutien aux projets de recherche et développement "Preuve du concept" au titre de l'année 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'application du programme Preuve du Concept entre Grenoble Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et la Fondation Bullukian qui mobilise un soutien financier de la Ville de Grenoble à hauteur de 75 000 € pour la participation au financement du projet Cancerdrug,

- de valider la participation de la Ville de Grenoble au fonctionnement du CLARA pour un montant de 10 000 € en 2012. Ce montant est intégré à la délibération d'"affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 92 - (D 012) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION -
Convention entre les collectivités (Ville de Grenoble, Conseil Général de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole, Région Rhône-Alpes, Grésivaudan, Communauté d'Agglomération Portes de l'Isère (CAPI), Pays Voironnais et Minalogic) sur le programme de valorisation EasyTech mis en oeuvre dans le cadre de l'Institut de Recherche Technologique Nanoélectronique (IRT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre les collectivités locales et Minalogic sur le programme de valorisation EasyTech qui mobilise un soutien financier de la Ville de Grenoble de 135 720 € sur trois ans.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste
L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elle a la qualité d'administrateur : **Mme FIORASO**

Pour : le reste

DELIBERATION N° 93 - (D 011) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION -
Participation de la Ville de Grenoble au projet COCON dans le cadre de l'appel à projets sociétés innovantes de l'Agence Nationale de la Recherche .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au projet COCON.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 94 - (D 007) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Politique de récupération de la taxe foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et gel exceptionnel de l'indexation des loyers et exonérations de loyers et charges pour certains locataires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les principes de récupération et de refacturation de la taxe foncière et les dérogations en terme d'exonération ou de plafonnement de la taxe foncière pour les locaux économiques, tels qu'ils sont définis à la présente délibération,

- d'approuver, à titre exceptionnel, le gel de la révision des loyers sur l'indice INSEE du coût de la construction pour les locataires suivants : Association Grenoble Solidarité, Pixel pro, Richard Vieux, Atelier Verdance, Design and Reuse, SARL El Nour, Acheli Ahmed, Comen car.

- d'approuver l'exonération de loyers et charges d'un montant de 923,61 € au profit de la société Afroline SARL

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 95 - (D 006) - RELATIONS INTERNATIONALES - Signature d'un protocole d'accord entre la Section des Affaires Publiques de l'Ambassade des Etats- Unis à Paris et la ville de Grenoble, pour la mise en place d'un American Corner au sein de la Maison de l'International de Grenoble.

Intervention(s): M. DJELLAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes du protocole d'accord annexé à la présente délibération entre la ville de Grenoble et la section des Affaires Publiques de l'Ambassade des Etats-Unis à Paris,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole ci-annexé.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 96 - (D 008) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention avec l'AFRAT (Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme), opérateur de la Ville de GRENoble, dans le cadre de sa coopération avec la ville de SEVAN (Arménie) : appui à un tourisme durable, facteur de développement local.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de coopération entre la ville de Grenoble et l'AFRAT (Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme), opérateur de la Ville de GRENoble, dans le cadre de sa coopération avec la Ville de SEVAN en Arménie ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'AFRAT, la convention annexée à la présente délibération ;**
- **de verser à l'AFRAT, une subvention d'un montant de 16 500 € au titre de l'année 2012, pour la mise en œuvre du programme d'actions en matière de développement touristique. Ce montant est intégré à la délibération générale d' "affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 97 - (D 013) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention avec AMD (Aide Médicale et Développement), opérateur de la ville de GRENoble, dans le cadre de sa coopération avec la ville de SEVAN (Arménie) : programme de soutien à l'hôpital de Sévan - appui au maintien des services de proximité de la région de Sevan dans le domaine de la santé .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de coopération entre la ville de GRENoble et l'Association Aide Médicale et développement, opérateur de la ville de GRENoble, dans le cadre de sa coopération avec la ville de SEVAN en Arménie,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Association Aide Médicale et Développement, la convention annexée à la présente délibération,**
- **de verser à Aide Médicale et Développement, une subvention d'un montant de 9 500 € au titre de l'année 2012, pour la mise en œuvre du programme d'actions en matière de santé. Ce montant est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 98 - (G 002) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : Régie des Eaux de Grenoble - Modification.

Intervention(s): M. SAFAR, M. GRASSET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

*** REGIE DES EAUX DE GRENOBLE**

- de désigner Monsieur Michel MARTINEZ en qualité de personne qualifiée au sein du conseil d'administration de la Régie des Eaux de Grenoble.

De dire que les représentants de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de la Régie des Eaux sont désormais les suivants :

En qualité de membre élu représentant le conseil municipal :

M Philippe de LONGEVIALLE

M. Patrice VOIR

M Eric GRASSET

M Alain PILAUD

Mme Laure MASSON

Mme Aline BLANC TAILLEUR

Mme Bity DIENG

M. Olivier BERTRAND

En qualité de personne qualifiée :

M. Michel MARTINEZ

Mme Annie DESCHAMPS

M Diego SPINELLA

M Jacques LACOSTE

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 99 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. le Maire.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

Le groupe " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " quitte la salle.

VŒU(X) :

VOEU - Relatif aux Jeux Olympiques Londres 2012 : Justice pour les Femmes

Présente par Patrice Voir, au nom du groupe communiste

Intervention(s): M. le Maire, M. DJELLAL, M. VOIR.

Vœu : RETIRE EN SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H35

ANNEXE(S)

FINANCES : Informations fiscales communiquées à l'assemblée délibérante

Monsieur Jérôme SAFAR expose,

Mesdames, Messieurs,

L'article L. 135 B du livre de procédures fiscales prévoit que les services fiscaux communiquent aux communes :

- les rôles généraux des impôts locaux
- le montant des dégrèvements
- le montant des rôles supplémentaires

Ces informations sont portées à la connaissance de l'assemblée délibérante.

La ville de Grenoble a perçu au titre des années 2010 et 2011 :

	2010	2011
Taxe d'habitation	43 900 938 €	45 475 720 €
Dégrèvements THLV	- 43 445 €	-27 497 €
Taxe foncière bâtie	72 965 906 €	75 110 990 €
Taxe foncière non bâtie	421 820€	473 605 €
Compensations personnes modestes (taxe d'habitation)	3 325 844 €	3 348 381 €
Compensations personnes modestes (taxe foncière bâtie)	617 123 €	605 732 €
Compensations ZFU ZUS (taxe foncière bâtie)	1 029 763 €	975 833 €
Compensations exonérations certains immeubles (taxe foncière bâtie)	102 930 €	266 955 €
Compensations taxe foncière non bâtie	175 €	175 €
Compensation TP réduction fraction imposable salaires	596 180 €	2 143 646 €
Compensation TP abattement de 16 %	1 719 035 €	
Rôles supplémentaires TH	376 204 €	387 508 €
Rôles supplémentaires TFB	568 624 €	191 476 €
TOTAL	125 581 097 €	128 952 524 €

ELECTIONS : Rémunération des agents vacataires pour la tenue des bureaux de vote lors des élections.**Madame Béatrice DOUTRIAUX expose,**

Mesdames, Messieurs,

L'organisation des élections Présidentielles, Législatives, Régionales, Cantonales, Municipales, Référendaires ou Européennes mobilise un personnel nombreux

Pour faire face aux difficultés rencontrées lors de l'organisation des différents scrutins des personnels vacataires, électeurs à Grenoble ou sur le Département, sont amenés à participer à la tenue des bureaux de vote.

Le mode de rémunération est établi par un système de forfait par tour de scrutin en fonction du rôle occupé dans le bureau de vote selon le tableau suivant:

Rôle de l'agent	Horaires effectués	Forfait brut
Agent de bureau (pas obligatoirement électeur de la commune)	7h- 20h15	272 € bruts
Secrétaire de bureau de vote (demi-journée)	7h45-14h 19h45- 22h à 23h	161 € bruts
Secrétaire de bureau journée	7h45- 22h à 23h	275 € bruts
Président de bureau de vote (appelé en renfort)	7h45- 22h à 23h	316 € bruts
Asseseurs appelés en renfort (électeurs du département)	7h45- 22h à 23h	272 € bruts

Le forfait a été calculé en fonction de la réglementation des indemnités horaires pour travaux supplémentaires à la Ville de Grenoble

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Solidarité du 13 juin 2012
- Ressources du 13 juin 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-d'attribuer aux personnels vacataires recrutés pour la tenue des bureaux de vote lors des élections présidentielles, législatives, régionales, cantonales, municipales, référendum, européennes:

*** une indemnité forfaitaire complémentaire en fonction du rôle tenu au bureau de vote (cf.tableau).**

Conclusions adoptées :
Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Béatrice DOUTRIAUX

Affichée le :

Droits d'inscription pour l'année scolaire 2012-2013 (élèves grenoblois)

Annexe 1

Rappel du mode de calcul linéaire des tarifs selon les Quotients Familiaux CAF des familles : la fonction linéaire $Tarif = (Quotient\ Familial \times a) + b$ assure aux familles un tarif personnalisé qui correspond exactement à leur Quotient Familial, c'est-à-dire à leurs revenus.

Cette méthode de calcul assure une progression linéaire des tarifs, dans un souci d'équité de traitement, selon les niveaux de revenus des familles.

Exemples de tarifs 2011-2012 selon le Quotient Familial CAF des familles :

Avec la formule linéaire : $Tarif = (Quotient\ Familial \times a) + b$:

- Cursus complet : $a = 0,297387329$ et $b = -35,65989549$
- Cours principal : $a = 0,208295232$ et $b = -25,03233181$
- Cours secondaire : $a = 0,089092097$ et $b = -10,62756968$

	<245	580	780	1080	1380	1580	1780	1983 (QF*maxi 2011-2012)	2020 (QF*maxi 2012-2013)
Cours principal	37,20€	95,20€	137,40€	199,90€	262,40€	304,10€	345,70€	388,00€	395,70€
Cours secondaire	26,00€	41,00€	58,90€	85,60€	112,30€	130,10€	148,00€	166,00€	169,30€
Cursus complet	11,20€	136,80€	196,30€	285,50€	374,70€	434,20€	493,70€	554,10€	565,10€

*QF : Quotient Familial

Ajouter 5,70€ pour les frais de dossier et de traitement administratif

Mise à disposition d'un instrument (2 ans au maximum) : 48,50€ par an

- Les élèves ayant perçu une bourse du Ministère de la Culture ou du Ministère de l'Éducation Nationale au titre de l'année scolaire 2011/2012 bénéficient du tarif minimum
- Un abattement de 10% est accordé au second enfant inscrit, 20% au troisième, etc.
- Une majoration de 20% est appliquée au tarif des élèves non grenoblois en cycle 1 et 2 (hors disciplines non majorables)

Conseil Municipal du 25 juin 2012
Annexe 2 à la délibération N° C027

DROITS D'INSCRIPTION - CLASSIFICATION TARIFAIRE DES DISCIPLINES

**Disciplines majorables de 20 % pour les élèves non grenoblois,
à l'exception des élèves en cycle 3 et en CEPI**

Cours secondaires	Cours principaux	Scolarité complète	
atelier découverte	chœurs	chœurs + formation musicale	
instruments / chant hors cursus	instruments / chant	instruments / chant + formation musicale	
formation musicale seule	danse hors cursus 2 cours hebdomadaires	danse cycles 1 et 2	
danse initiation	instruments / chant hors cursus+ pratiques collectives		
danse hors cursus 1 cours hebdomadaire			

Disciplines non majorables :

Cours secondaires	Cours principaux	Scolarité complète	Pratiques collectives hors cursus
musique de chambre cycle 3 ou CEPI	instruments baroques	instruments baroques + formation musicale	pratiques collectives vocales ou instrumentales hors cursus
1 discipline du département cu	piano accompagnement sauf CEPI	CEPI toutes disciplines	projets et stages
basse continue	direction de chœur cycle 1	direction de chœur cycle 2 et cycle 3	enseignements seuls du parcours interprétation et pratique musicale en partenariat avec l' UPMF
culture chorégraphique	2 disciplines ou plus du département culture hors CEPI	danse cycle 3	musique de chambre seule
anatomie / physiologie		théâtre cycle initial	

TABLEAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS - SECTEUR SOCIOCULTUREL
 EXERCICE 2012

NOM ASSOCIATION	CONVENTION AVENANT FINANCIER		OBJET	SUBVENTION DE FONTION ^T	SUBVENTION SUR PROJETS	TOTAL

26

SECTEUR 1

CENTRE SOCIAL CHORIER BERRIAT (Association)	X	X	SAF- 2ème versement	79 459		
			Projets spécifiques - Séjour 2012 1er versement		384	
			Appel à projets - 2ème session Artistique		800	
			Appel à projets - 2ème session Environnement		780	
			Appel à projets - 2ème session Autres		500	
			Soit un total de :			81 923 €
MJC PARMENTIER	X	X	SAF- 2ème versement	123 622		
			Projets spécifiques - Séjour 2012 1er versement		1 824	
			Appel à projets - 2ème session Autres		500	
			Soit un total de :			125 946 €

SECTEUR 2

MJC ALLOBROGES	X	X	SAF- 2ème versement	121 000		
			Projets spécifiques - Ski		3 837	
			Projets spécifiques - Séjour 2012 1er versement		2 996	
			Appel à projets - 2ème session Autres		1 850	
			Citoyenneté à l'International - Burkina Faso		2 188	
			Soit un total de :			131 871 €
MJC MUTUALITE	X	X	SAF- 2ème versement	82 748		
			Projets spécifiques - Ski		543	
			Projets spécifiques - Séjour 2012 1er versement		1 904	
			Appel à projets - 2ème session Artistique		1 000	
			Appel à projets - Pratique musicale		4 989	
			Appel à projets - 2ème session Environnement		300	
			Soit un total de :			91 484 €
MPT SAINT LAURENT	X	X	SAF- 2ème versement	86 935		
			Projets spécifiques - Ski		4 108	
			Projets spécifiques - Séjour 2012 1er versement		1 564	
			Appel à projets - 2ème session Artistique		500	
			Appel à projets - 2ème session Environnement		750	
			Appel à projets - 2ème session Autres		1 550	
			Relations Internationales-Mise à disposition d'un agent dans le cadre de l'organisation des rencontres internationales des jeunes musiciens		4 000	
			Soit un total de :			99 407 €

SECTEUR 3

LE PLATEAU	X	X	SAF- 2ème versement	114 814		
			Appel à projets - 2ème session Artistique		1 000	
			Projets spécifiques - Ski		3 065	
			Projets spécifiques - Séjour 2012 1er versement		1 600	
			Citoyenneté à l'International - Algérie		3 750	
			Soit un total de :			124 229 €
ME BACHELARD	X	X	SAF- 2ème versement	75 258		
			Projets spécifiques - Séjour 2012 1er versement		960	
			Appel à projets - 2ème session Artistique		1 000	
			Appel à projets - 2ème session Environnement		700	
			Appel à projets - 2ème session Autres		1 800	
			Soit un total de :			79 718 €
MJC ANATOLE France	X	X	SAF- 2ème versement	92 357		
			Projets spécifiques - Séjour 2012 1er versement		1 200	
			Appel à projets - 2ème session Artistique		1 400	
			Appel à projets - 2ème session Environnement		900	
			Appel à projets - 2ème session Autres		1 000	
			Soit un total de :			96 857 €
MJC EAUX CLAIRES	X	X	SAF- 2ème versement	97 885		
			Projets spécifiques - Séjour 2012 1er versement		1 520	
			Appel à projets - 2ème session Artistique		1 650	
			Appel à projets - 2ème session Environnement		2 200	
			Soit un total de :			103 255 €

**TABLEAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS - SECTEUR SOCIOCULTUREL
EXERCICE 2012**

NOM ASSOCIATION	CONVENTION AVENANT FINANCIER		OBJET	SUBVENTION DE FONCTION ^T	SUBVENTION SUR PROJETS	TOTAL
SECTEUR 4						
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	X	X	SAF- 2ème versement	112 862		
			Soit un total de :			112 862 €
CLEF- Centre Loisirs Enfance Familles	X	X	SAF- 2ème versement	65 789		
			Projets spécifiques - Ski		6 135	
			Projets spécifiques - Séjour 2012 1er versement		2 312	
			Appel à projets - 2ème session Autres		1 000	
Soit un total de :				75 236 €		
ME CLOS D'OR	X	X	SAF- 2ème versement	71 476		
			Projets spécifiques - Ski		8 425	
			Projets spécifiques - Séjour 2012 1er versement		3 350	
			Appel à projets - 2ème session Autres		800	
			Appel à projets - 2ème session Artistique		1 000	
Appel à projets - 2ème session Environnement		2 500				
Soit un total de :				87 551 €		
MJC Lucie AUBRAC	X	X	SAF- 2ème versement	96 339		
			Projets spécifiques - Ski		1 854	
			Projets spécifiques - Séjour 2012 1er versement		380	
			Appel à projets - 2ème session Artistique		1 000	
Soit un total de :				99 573 €		
SECTEUR 5						
AUESC BAJATIÈRE	X	X	SAF- 2ème versement	86 079		
			Projets spécifiques - Ski		2 702	
			Projets spécifiques - Séjour 2012 1er versement		4 724	
			Appel à projets - 2ème session Autres		5 000	
Soit un total de :				98 505 €		
ME TEISSEIRE	X	X	SAF- 2ème versement	104 845		
			Projets spécifiques - Séjour 2012 1er versement		1 332	
			Appel à projets - 2ème session Artistique		1 000	
			Appel à projets - 2ème session Environnement		980	
Appel à projets - 2ème session Autres		1 800				
Soit un total de :				109 957 €		
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	X	X	SAF- 2ème versement	115 034		
			SAF- Versement exceptionnel	6 000		
			Projets spécifiques - Ski		980	
			Projets spécifiques - Séjour 2012 1er versement		792	
			Appel à projets - 2ème session Artistique		1 000	
			Appel à projets - 2ème session Environnement		800	
Appel à projets - 2ème session Autres		1 000				
Soit un total de :				125 606 €		
ENFANTINE	X	X	SAF- 2ème versement	27 167		
			Appel à projets - 2ème session Environnement		600	
			Appel à projets - 2ème session Autres		1 300	
Soit un total de :				29 067 €		
SECTEUR 6						
MAISON des HABITANTS	X	X	SAF- 2ème versement	99 200		
			Projets spécifiques - Séjour 2012 1er versement		1 660	
			Citoyenneté à l'International - Maroc		2 200	
Soit un total de :				103 060 €		
ME PREMOL	X	X	SAF- 2ème versement	89 672		
			Projets spécifiques - Ski		4 345	
			Projets spécifiques - Séjour 2012 1er versement		5 650	
			Appel à projets - 2ème session Environnement		1 600	
Appel à projets - 2ème session Accueil enfants situation handicap		1 500				
Soit un total de :				102 767 €		
MJC PREMOL	X	X	SAF- 2ème versement	43 838		
			Projets spécifiques - Ski		375	
			Projets spécifiques - Séjour 2012 1er versement		540	
			Appel à projets - 2ème session Artistique		1 800	
Citoyenneté à l'International - Grèce		2 200				
Soit un total de :				48 753 €		
LA CORDEE	X	X	SAF- 2ème versement	145 064		
			Projets spécifiques - Ski		1 543	
			Projets spécifiques - Séjour 2012 1er versement		1 280	
			Appel à projets - 2ème session Artistique		500	
Appel à projets - 2ème session Environnement		1 000				
Soit un total de :				149 387 €		

**TABLEAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS - SECTEUR SOCIOCULTUREL
EXERCICE 2012**

NOM ASSOCIATION			OBJET	SUBVENTION DE FONCTION ^T	SUBVENTION SUR PROJETS	TOTAL
	CONVENTION	A VENANT FINANCIER				

ASSOCIATIONS JEUNESSE

ADIJ	X	X	Initiative Jeunesse Fonctionnement - Solde	26 783		
			Citoyenneté à l'International Tunisie/Tunis		1 911	
				Soit un total de :		28 694 €
C NOUS			Initiative Jeunesse Projets Feel Funky		1 500	1 500 €
COLLEGE VILLENEUVE			Citoyenneté à l'International Tunisie/Tunis		700	700 €
CAP BERRIAT	X	X	Initiative Jeunesse Fonctionnement - Solde	121 755		
			Initiative Jeunesse Projets Aide aux projets		30 000	
			Citoyenneté à l'International Grèce		800	
				Soit un total de :		152 555 €
DIVERS GENS			Citoyenneté à l'International Grèce		6 940	6 940 €
LA BIFLUK	X	X	Initiative Jeunesse Fonctionnement - Solde	20 000		20 000 €
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	X	X	Initiative Jeunesse Fonctionnement - Solde	10 000		10 000 €
LE STUD	X	X	Initiative Jeunesse Projets - Subvention Exceptionnelle		5 000	5 000 €
ITINERAIRE INTERNATIONAL			Citoyenneté à l'International		4 650	4 650 €
TEAM LES GALAPIATS			Subvention annuelle de fonctionnement- 2ème versé 2012	10 245		
FRANCAS ISERE			Subvention annuelle de fonctionnement	20 000		
38 NAPALM			Initiative Jeunesse Projets - Evénementiel		1 500	1 500 €

TOTAL	2 146 226 €	196 572	2 342 798 €
--------------	--------------------	----------------	--------------------

LISTE DES 22 PERSONNES AYANT OBTENU LA BOURSE BAFA

- MEGHABI Aziz - 300 €
- TRAORE Kamba - 300 €
- TIRAND Tomas - 300 €
- BENSEDDIK Seifeddine - 300 €
- CONSTANT Elise - 300 €
- OULD KHELIFA Mohamed Mehdi - 300 €
- SAKO Fiafehui - 300 €
- AUBRY Alizée - 300 €
- DJEFFAL Majda - 300 €
- LAMOTHE Marc - 300 €
- VASSELIN Stéphanie - 200 €
- OUNICI Mélissa - 300 €
- AISSAOUI Fatiha - 300 €
- ZEHE Jean-Yves - 300 €
- BARTHON de MONTBAS Aurélien - 300 €
- PELLICIER Vanessa - 300 €
- FENTROUCI Sarah - 300 €
- EL BOUDI Yasmin - 300 €
- NONO Christelle - 300 €
- TAQUELET Amir - 300 €
- AZZAZ Sarah - 300 €
- LASKOWSKI Armonie - Solde 100 €

LISTES DES PERSONNES AYANT OBTENU UNE BOURSE FIJ

COUSTETS Alizée - Participer à la marche indienne non violente "jan satyagrama" – 800 €

PARKOO Gilles - Concert Tropical – 400 €

ROGEAUX Manon – Madatziky – 800 €

BOULADJINE Imane - Partir en autonomie – 800 €

GOUTTENOIRE Olivier – Une vision d' Argentine par ses passions et ses luttes - 500 €

LE NOAN Lara – Participation Specque 2012 – 300 €

SEGRETTAIN Marie – Rénovation d'une école à Tsevié au Togo - 500 €

TRYSTRAM Noé – Enregistrement d'un album – 500 €

ANNEXE 1

Tarifs des CLASSES DE DECOUVERTES

SEJOURS SANS NUITEE - TARIF A (usagers Grenoblois et assimilés)

Forfait 2 jours

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2011 2012	TARIFS à compter du 1/09/2012		écart	IMPACT ANNUEL pour un enfant participant à un séjour de 4 jours .
Sup. à 1780	15,00 €	17,20 €	2,20 €		4,40 €
EXEMPLES DE TARIFS SELON FORMULES ⁽¹⁾	1580	15,00 €	16,26 €	1,26 €	2,52 €
	1380	15,00 €	15,32 €	0,32 €	0,64 €
	1180	13,00 €	13,28 €	0,28 €	0,56 €
	980	11,00 €	11,24 €	0,24 €	0,48 €
	780	9,00 €	9,20 €	0,20 €	0,40 €
580	7,00 €	7,16 €	0,16 €	0,32 €	0,32 €
380 et moins	5,00 €	5,12 €	0,12 €		0,24 €

⁽¹⁾ Formules de calcul : 0381 à 1380 = (QF x 0,00509510 + 0,6287620) x 2
 1381 à 1780 = (QF x 0,00230576 + 4,4857472) x 2

SEJOURS AVEC NUITEES - TARIF A (usagers Grenoblois et assimilés)

Forfait 2 jours

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2011 2012	TARIFS à compter du 1/09/2012		écart	IMPACT ANNUEL pour un enfant participant à un séjour de 4 jours .
Sup. à 1780	30,00 €	34,76 €	4,76 €		9,52 €
EXEMPLES DE TARIFS SELON FORMULES ⁽¹⁾	1580	30,00 €	32,64 €	2,64 €	5,28 €
	1380	30,00 €	30,54 €	0,54 €	1,08 €
	1180	25,60 €	26,06 €	0,46 €	0,92 €
	980	21,20 €	21,58 €	0,38 €	0,76 €
	780	16,80 €	17,10 €	0,30 €	0,60 €
580	12,40 €	12,62 €	0,22 €	0,44 €	0,44 €
380 et moins	8,00 €	8,14 €	0,14 €		0,28 €

⁽¹⁾ Formules de calcul : 0381 à 1380 = (QF x 0,0112012 - 0,187656) x 2
 1381 à 1780 = (QF x 0,0052381 + 8,046182) x 2

RESTAURATION : Adoption des tarifs de la restauration municipale 2012-2013

Monsieur Jacques THIAR expose,

Mesdames, Messieurs,

Nous vous proposons de limiter la hausse des tarifs de la restauration collective à 1,8 % compte-tenu de l'augmentation des effectifs qui a permis de lisser l'impact des frais généraux sur chaque repas.

A – TARIFS DE LA CUISINE CENTRALE**1) Tarifs des restaurants scolaires**

Il convient de préciser que le coût global d'un repas (production, livraison et service) est d'environ 12 euros.

Il est rappelé que les restaurants scolaires gérés directement par les collectivités restent exonérés de la T.V.A.

1-1 Tarifs applicables aux repas pris par les enfants inscrits dans les écoles maternelles et élémentaires de Grenoble, et scolarisés en journée complète :

Ces tarifs sont dégressifs selon les ressources et sont calculés sur la base du quotient familial (établi par la Caisse d'Allocations Familiales) fourni par la famille lors de son inscription ou à défaut calculé suivant les mêmes modalités. Une erreur manifeste ou une incohérence apparente autorise les services municipaux à exiger des justificatifs de revenus et à procéder à des rappels de factures. En l'absence de production du quotient CAF ou de justificatifs de revenus permettant son calcul, le tarif maximum est appliqué et reste applicable sur les factures déjà établies.

En cas de modification des ressources ou de composition de la famille, les rectifications correspondantes seront effectuées sur la facture en cours au moment de la réception des pièces justificatives.

TARIF A : Repas des enfants remplissant l'une des cinq conditions suivantes :

- enfants des familles habitant Grenoble,
- enfants des agents municipaux et du CCAS,
- enfants pour lesquels les familles se voient imposer la scolarisation dans une école grenobloise par la Commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées,
- enfants des classes à horaires aménagés situées dans un Réseau de Réussite Scolaire,
- enfants venant de l'étranger en tant que correspondants scolaires et séjournant durant l'année scolaire dans une famille d'hébergement relevant de cette catégorie.

TARIF B : Repas des enfants des familles habitant hors Grenoble soit un tarif calculé selon le quotient (Tarif A) majoré de 20 %. Ce tarif s'applique également aux enfants venant de l'étranger en tant que correspondants scolaires et séjournant durant l'année scolaire dans une famille d'hébergement relevant de cette catégorie.

TARIF C : Repas des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance : pour ces enfants, le tarif est fixé par une délibération du Conseil Général (en Janvier).

TARIF D :

Pour les enfants souffrant d'une allergie alimentaire et ne pouvant prendre les repas proposés par le service Restauration, un plan d'accueil individualisé (P.A.I.) a été signé. Le tarif, établi en fonction des ressources, sera réduit de 3,50 euros (coût de fabrication du repas) jusqu'à atteindre le minima fixé pour un repas, soit 0,74 € pour les abonnés bénéficiant du tarif A (0,89 € pour ceux assujettis au tarif B).

QF	Tarif A Grenoblois et assimilés	Tarif B Non Grenoblois	Tarif C Enfants confiés à l'aide sociale	Tarif D P.A.I.- Panier repas	
				Grenoblois et assimilés	Non Grenoblois
Inférieur à 380	0,74 €	0,89 €	Fixé par délibération du Conseil Général.	0,74 €	0,89 €
De 380 à 1780	De 0,75 € à 6,05 € selon formules en annexe 1	De 0,90 € à 7,26 € Tarif A + 20%		De 0,75 € à 2,55 €	De 0,90 € à 3,76 €
Supérieur à 1780	6,06 €	7,27 €		2,56 €	3,77 €

Voir en annexe 1 un tableau d'exemples de tarifs en restauration scolaire.

1-2 - Tarifs applicables aux repas pris au restaurant scolaire de l'école par des adultes intervenant auprès des enfants de cette école :

- Enseignants ou autres intervenants : 100 % du tarif B ci-dessus ;
- Délégués des parents d'élèves, au maximum six fois par année scolaire : tarif applicable à leur(s) enfant(s) ;
- Stagiaires : 50 % du tarif B ci-dessus ;
- Agents municipaux des services Santé Scolaire, Sports, Éducation musicale, ... : tarif des employés municipaux du self Clemenceau (20 points).

1-3 - Autres prestations

Pour toutes prestations n'entrant pas dans le cadre prévu par la présente délibération, le tarif appliqué est en fonction de la prestation demandée.

1-4 - Personnel des services sectorisés

Le personnel de service, intervenant pour l'interclasse de midi dans les restaurants scolaires doit prendre son repas de midi sur place. Ce repas est, soit compté en avantage en nature, soit payé au tarif en vigueur au self Clemenceau (20 points).

Ces recettes seront inscrites dans le budget à la fonction 922, sous fonction 251 , chapitre 7067 , nature 420 redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement

2) Tarifs du C.C.A.S (Personnes âgées et crèches) et autres organismes

Les tarifs proposés ci-dessous sont assujettis à une TVA de 5,5 %.

Les tableaux de l'annexe 2 déclinent les tarifs suivants :

- Tarif E : C.C.A.S : les personnes âgées et crèches
- Tarif F : Services municipaux et comité social
- Tarif G : Enfants des centres de loisirs et autres institutions

Pour toutes prestations n'entrant pas dans le cadre prévu par la présente délibération, le tarif appliqué est fonction de la prestation demandée.

Les agents du service Restauration doivent prendre leur repas de midi sur place. Ce repas est compté en avantage en nature.

B - TARIFS DU SELF MUNICIPAL CLEMENCEAU

Tous les tarifs indiqués ci-dessous s'entendent hors taxe ; Selon la nouvelle réglementation en vigueur, ils sont assujettis à une TVA de 7 %.

Afin de faciliter la lecture du barème, les tarifs (hors taxes) sont donnés par repas à cinq composants totalisant 20 points, et comportant : une entrée, un plat protidique et sa garniture, un fromage, un dessert, et une miché de pain (50 g). Certains composants peuvent être traités en option de base ou avec davantage de finesse et être améliorés. À titre indicatif, un repas complet ainsi amélioré vaut 30 points.

Chaque convive est libre de composer son plateau à sa convenance, le montant dû se calculant par addition du nombre de points correspondant aux plats choisis.

1) Tarifs de repas des agents dont l'indice nouveau majoré est inférieur à 356 et assimilés, sont concernés :

- Les agents de la Ville de Grenoble ou du Centre Communal d'Action Sociale et leurs enfants à charge de moins de 12 ans.
- Les élèves en stage dans un service municipal dans le cadre de leur scolarité.
- Les Jeunes en formation en alternance.
- Les adultes en formation continue dans un service municipal.
- Les agents des Mutuelles et du Comité Social de la Ville de Grenoble, dont le salaire brut est inférieur au salaire brut de l'indice nouveau majoré 356.
- Les agents retraités et leurs conjoints de la Ville de Grenoble, du Comité Social, des Mutuelles, et du CCAS de la Ville de Grenoble.

Le tarif de repas à 20 points passe de 3,62 € à 3,68 €.

2) Tarifs de repas des agents dont l'indice nouveau majoré est supérieur ou égal à 356 et assimilés, sont concernés :

- Les agents de la Ville de Grenoble ou du Centre Communal d'Action Sociale et leurs enfants à charge de moins de 12 ans.
- Les agents des Mutuelles et du Comité Social de la Ville de Grenoble dont le salaire brut est supérieur ou égal au salaire brut de l'indice nouveau majoré 356.
- Les membres du Conseil Municipal de la Ville de Grenoble.

Le tarif de repas à 20 points passe de 4,27 € à 4,35 €.

Le principe de l'indice pivot 356 a été examiné lors du Comité Technique Paritaire du 19 décembre 1990

3) Tarifs de repas des conjoints et enfants à charge de plus de 12 ans des agents municipaux :
sont concernés

- Les conjoints des agents de la Ville de Grenoble, du CCAS., du Comité Social et des Mutuelles de la Ville de Grenoble.
- Enfants à charge de plus de 12 ans des agents actifs ou retraités de la Ville de Grenoble, du CCAS, du Comité Social et des Mutuelles de la Ville de Grenoble

Le tarif de repas à 20 points passe de 6,90 € à 7,02 €.

Contribution du CCAS			
Le CCAS complète le prix payé par ses agents, jusqu'à concurrence, pour 20 points, de	7,80 €	7,94 €	1,8 %
a) pour les agents d'indice inférieur à 356	4,19 €	4,26 €	1,8 %
b) pour les agents d'indice supérieur à 356	3,53 €	3,59 €	1,8 %
c) pour les conjoints et enfants de plus de 12-ans	0,89 €	0,91 €	1,8 %

4) Tarifs de repas des agents des organismes autorisés par convention ou assimilés, et groupes de passage sont concernés

- l'Établissement Public Foncier Local de la Région Grenobloise,
- Grenoble-Alpes Métropole,
- Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.),
- Régie des Eaux de Grenoble (R.E.G.),
- France Télécom,
- Ecole Supérieure d'Art et Design de Grenoble-Valence,
- Les conjoints et enfants à charge de ces agents,
- Les groupes de passage,
- D'une manière générale les salariés d'organismes ayant conclu une convention avec la Ville.

Le tarif de repas à 20 points passe de 9,37 € à 9,53 €.

Pour l'ensemble de ces agents, le montant de la subvention éventuelle versée par leur employeur, et déterminée par convention, est déduite de leur plateau.			
<u>Boissons et pain</u>			
• La boisson HT.....	0,85 €	0,86 €	1,8 %
• La miché de pain supplémentaire.....	0,32 €	0,33 €	1,8 %
<u>Services Municipaux</u>			
a) Repas chauds ou froids pris sur place :			1,8 %
Tarif HT du repas à 20 points	7,28 €	7,41 €	1,8 %
b) Sandwichs livrés, l'unité	1,75 €	1,78 €	1,8 %
c) Repas livrés par le protocole,			1,8 %
- buffets et plateaux repas classique	7,69 €	7,83 €	

Afin de répondre au mieux aux différents souhaits des convives, il est proposé, en plus de la prestation actuelle, un plateau repas répondant aux préoccupations environnementales : recyclable ou recyclé, respectueux de l'environnement.

d) Plateaux (développement durable).....	12,20 €	12,42 €	1,8 €
<u>Badges</u>			
Valeur du badge HT.....	10,18 €	10,36 €	1,8%

Les badges sont payés par l'agent, sauf :

a) Pour les municipaux et leurs conjoints, le premier badge est délivré gratuitement. En cas de renouvellement (perte, etc.) le nouveau badge est facturé à l'agent.

b) Pour les agents du CCAS, de Grenoble Alpes Métropole, de la R.E.G., le premier badge est facturé directement à l'employeur.

C – PRESTATIONS AUTRES (CUISINE CENTRALE ET SELF CLEMENCEAU)

Pour toute prestation n'entrant pas dans le cadre du fonctionnement normal du service Restauration et Moyens Techniques (cuisine centrale et self Clemenceau) le tarif appliqué s'appuiera sur ceux proposés dans l'annexe 4 de la délibération. Le montant total de la prestation sera établi en fonction de la convention-cadre annexée.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 12 juin 2012
- Ressources du 13 juin 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les tarifs de la restauration municipale qui entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2012,
- d'approuver la convention-cadre jointe en annexe, laquelle n'entre pas dans le cadre du fonctionnement normal du service Restauration et Moyens Techniques (cuisine centrale et self Clemenceau),
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention-cadre.

Conclusions adoptées :
Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Conseiller Municipal Délégué,
M. Jacques THIAR

Affichée le :

ANNEXE 1

Tarifs de la restauration scolaire

Tarifs non assujettis à la TVA

RESTAURATION SCOLAIRE - TARIF A (usagers Grenoblois et assimilés)

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs		TARIFS à compter du 1/09/2012	écart	Impact maximum annuel (136 jours) pour un enfant fréquentant la restauration scolaire tous les jours.	<i>A titre d'information</i> Taux de contribution de la Ville par rapport au coût global de la prestation (12€).
	2011	2012				
Sup. à 1780		5,95 €	6,06 €	0,11 €	14,96 €	50%
EXEMPLES DE TARIFS SELON FORMULES ⁽¹⁾	1580	5,81 €	5,91 €	0,10 €	13,60 €	51%
	1380	5,75 €	5,85 €	0,10 €	13,60 €	51%
	1180	5,14 €	5,23 €	0,09 €	12,24 €	56%
	980	4,50 €	4,58 €	0,08 €	10,88 €	62%
	780	3,63 €	3,70 €	0,07 €	9,52 €	69%
	580	2,50 €	2,55 €	0,05 €	6,80 €	79%
380 et moins		0,73 €	0,74 €	0,01 €	1,36 €	94 %

RESTAURATION SCOLAIRE - TARIF B (usagers Non Grenoblois)

Tarif A ci-dessus + 20%

⁽¹⁾ Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur à 380	0,74 €	
QF de 381 à 1780	381 à 580	QF x 0,00904523 - 2,6962334
	581 à 780	QF x 0,00572864 - 0,7683392
	781 à 980	QF x 0,00437186 + 0,2955772
	981 à 1180	QF x 0,00321608 + 1,4350256
	1181 à 1380	QF x 0,00306533 + 1,6198446
	1381 à 1580	QF x 0,00025126 + 5,5030092
1581 à 1780	QF x 0,00070352 + 4,7977344	
QF supérieur à 1780	6,06 €	

ANNEXE 2

Règlement de la restauration scolaire

CONDITIONS REQUISES :

- l'enfant doit être inscrit à l'école pour l'année scolaire en cours.
- la présence au restaurant est soumise à une scolarisation à la journée.

FORMULES D'INSCRIPTION :

1 – **STANDARD** :. 2 options sont proposées :

- a - Standard-régulier - commander un ou plusieurs jours fixes, au choix, lundi, mardi, jeudi, vendredi pour toute l'année scolaire
- b - Standard-occasionnel - ne rien commander à l'avance et gérer en fonction des besoins.

2 – **PRÉPAIEMENT (obligatoire dans certains cas*)** : commander et payer, à l'avance, les repas auprès d'une antenne qui vous délivrera une quittance.

* familles résidant temporairement à Grenoble, ou en situation d'hébergement, ou résidant dans un foyer, ou n'ayant pas soldé les factures antérieures de la restauration scolaire.

DOCUMENTS À FOURNIR

1 - **La fiche d'inscription** ou de réinscription (signée par le REDEVABLE). Pour les familles dont les factures sont prises en charge par un organisme social, ce document doit être signé et tamponné par l'organisme.

2 – **Justificatifs** : Le Quotient CAF (ou, à défaut, les derniers avis d'imposition de l'ensemble du foyer) qui déterminera le tarif pour l'année entière. En l'absence de ces éléments, le tarif **maximum** sera appliqué. Toute modification pourra être prise en compte à réception des justificatifs et uniquement sur les factures non émises.

GESTION DES REPAS

1 – **Commandes et Annulations, délais normal : 48 h ouvrés**

<i>Vous souhaitez modifier le repas du</i>	<i>Vous devez le faire (par téléphone ou sur internet dans votre espace personnel KIOSQUE), avant :</i>
LUNDI	<i>12h le JEUDI qui précède*</i>
MARDI	<i>12h le VENDREDI qui précède*</i>
JEUDI	<i>12h le MARDI qui précède*</i>
VENDREDI	<i>12h le MERCREDI qui précède*</i>

**pouvant être modifié exceptionnellement en raison de jours fériés ou de grèves.*

Ce délai est fixé par le temps nécessaire à la mise en production des repas commandés.

2 – **Annulations HORS DÉLAIS (inférieures à 48 h ouvrés*)**

Le service doit être prévenu la veille ou au plus tard à midi le jour prévu.

Le certificat médical doit être transmis dans les 15 jours (sauf accord exceptionnel du service gestionnaire : 1 seule fois par enfant et par année scolaire). Si cette procédure est respectée, le montant prévu sera déduit de la facture, dans tous les autres cas il sera comptabilisé.

3 – Modification ou Résiliation d'abonnement

Toute demande de modification d'abonnement sera soumise à la validation du service gestionnaire et pourra, dans certains cas, être imposé aux usagers. Toute demande de résiliation doit être confirmée par écrit. Attention, cette procédure est indispensable pour clôturer la facturation des prestations.

FACTURATIONS

1 – Périodicité et tarifs

Les factures sont émises tous les 2 mois et correspondent au nombre de prestations commandées sur la période concernée. Les grilles de tarifs sont disponibles sur demande ou consultables sur le site Web de la Ville.

2 – Modalités de règlement

Abonnement STANDARD : Les factures sont à régler auprès du Trésor Public (TIP, internet, ou directement à la Trésorerie de Grenoble).

Abonnement PRÉPAIEMENT : Les prestations sont à acheter auprès d'une antenne de Mairie et peuvent être réglées uniquement par chèque ou en numéraire.

3 – Facturation alternée

Les demandes de facturation alternée (réservées aux situations de gardes alternées) seront étudiées par le service sur demande conjointe des 2 parents.

FONCTIONNEMENT

Toute modification de coordonnées ou de situation familiale doit être obligatoirement signalée au service PLATEFORME FAMILLES (Mairie de Grenoble) pour validation (avec justificatifs).

ANNEXE 3

Tarifs Cuisine Centrale

Tarifs assujettis à une TVA de 5,5 %

C.C.A.S : personnes âgées et crèches

	Tarif sept.2011		Tarif sept.2012	
TARIF E- CCAS		4,899		4,987
- Repas midi ou soir non livré	100 %	4,90	100 %	4,99
- Repas, midi ou soir	104 %	5,09	104 %	5,18
- Repas festif	130 %	6,38	130 %	6,49
- Dîner allégé	69 %	3,39	69 %	3,45
- Dîner	88 %	4,30	88 %	4,38
- Potage.....	12 %	0,60	12 %	0,61
- Plat garni (plat protidique + garniture)	43 %	2,10	43 %	2,14
- Plat principal du soir	36 %	1,77	36 %	1,80
- Fromage ou dessert	20 %	0,98	20 %	1,00
- Part de gâteau génoise moka		1,38	28,30 %	1,40
- Part de gâteau royal chocolat		1,71	35 %	1,74
- Part de gâteau framboisier, ou à base d'autre fruit		1,48	30,50 %	1,51
- Repas crèche (jusqu'à 18 mois)	58 %	2,94	60 %	2,99
- Repas crèche (après 18 mois)	68 %	3,43	70 %	3,49

Tarifs Cuisine Centrale

TARIF F – Services municipaux		5,282		5,377
- Repas servi au service Déneigement	100 %	5,29	100 %	5,38
- Lait chocolaté	27,90 %	1,47	27,90 %	1.50

Prestation	Tarif sept.2011		Tarif sept.2012	
	Base tarifaire	€	Base tarifaire	€
TARIF G – groupes ou institutions		3,30		3,36
- Classes de nature	100 %	3,30	100 %	3,36
- Centres de loisirs	100 %	3,30	100 %	3,36
- Sandwichs	50 %	1,64	50 %	1,67
- Fourniture de couverts en plastique	7,08 %	0,24	7 %	0,25

ANNEXE 4

PRESTATIONS AUTRES
Tarifs assujettis à une TVA de 5,5 %

- Repas midi ou soir non livré	10,60 € HT
- Repas, midi ou soir livré	11,00 € HT
- Repas festif	13,80 € HT
- Buffets froids ou chauds non livrés	13,80 € HT
- Buffets froids ou chauds livrés	15,40 € HT
- Sandwiches	2,35 € HT
- Boisson.....	0,86 € HT

Nom de l'association	Activité	Subventions
Axe Communication		
Alpesolidaires	Promotion de l'Ess sur la région grenobloise	12 000,00 €
Les Habiles	Promotion et accompagnement de projets d'habitats groupés	3 000,00 €
Axe Consommation responsable		
Grenoble équitable	Promotion du commerce équitable et du tourisme solidaire	17 000,00 €
Equi'sol	Promotion du commerce équitable et du tourisme solidaire	10 000,00 €
Artisans du Monde	Promotion du commerce équitable	1 000,00 €
CADR	Solidarité internationale et tourisme solidaire	3 000,00 €
Alliance Pec Isère	Agriculture paysanne et biologique : informations des citoyens, développement et mise en réseau des Amap.	5 000,00 €
Soli'gren	Sensibilisation à la consommation responsable	10 000,00 €
Accueil paysan	Soutien aux paysans pour la valorisation de leurs activités d'accueil et de production	2 500,00 €
Cress	Organisation régionale de l'Ess	5 000,00 €
Régie de quartier	Amélioration du cadre de vie et développement de services de proximité	1 500,00 €
VIVAL Esp 38	Réseau des employeurs de l'Ess du secteur des services à la personne	15 000,00 €
TOTAL		85 000,00 €

TRANSFORMATION DE POSTE

Cette transformation concerne une mise en adéquation du cadre d'emplois avec les missions du poste.

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à Créer
Secrétariat Général		Management Stratégique	Adjoint Administratif	Rédacteur

CREATIONS DE POSTES DE SAISONNIERS

Conseil Municipal du 25 juin 2012

Nombre de postes demandés : 192

Direction Générale des Services 49

Dpt Culture, Sport, Education Jeunesse 56

Dpt Economie, International et Bâtiments 5

Dpt Environnement Urbain 71

Dpt Ressources Humaines et Relations Sociales 4

Dpt Solidarité et Services à la population 7

Departement	Direction	Service	cadre d'emplois du poste	nombre de postes	base horaire mensuelle	durée maximum	période : mois concerné(s)	nature de l'opération
Direction Générale des Services	Dir communication animation	animation	Animateur	3	151,67 heures	2 mois	juillet - août	été oh parc
Direction Générale des Services	Dir communication animation	animation	Rédacteur	1	151,67 heures	6 mois	avril à septembre	relation publique animation été oh parc
Direction Générale des Services	Dir communication animation	animation	Adjoint d'animation	25	151,67 heures	2 mois	juillet - août	été oh parc
Direction Générale des Services	Dir communication animation	animation	Adjoint d'animation	12	151,67 heures	1 mois	décembre	marché de Noël des montagnes
Direction Générale des Services	Dir communication animation	animation	Adjoint technique	5	151,67 heures	2 mois	juillet - août	été oh parc
Direction Générale des Services	Dir communication animation	communication	Adjoint administratif	1	151,67 heures	3 mois	Juin - juillet - août	diffusion de documents
Direction Générale des Services	Dir Action Territoriale et Politique de la Ville	antenne Mairie Secteur 5	Adjoint administratif	1	151,67 heures	1 mois	juillet - août	accueil - secrétariat
Direction Générale des Services	Dir Action Territoriale et Politique de la Ville	territoire secteur 6	Adjoint d'animation	1	151,67 heures	1 mois	juillet - août	animation famille
Dpt Culture, Sport Education Jeunesse	Dir des affaires culturelles	administration générale	Adjoint administratif	1	151,67 heures	1 mois	juillet	archivage

Departement	Direction	Service	cadre d'emplois du poste	nombre de postes	base horaire mensuelle	durée maximum	période : mois concerné(s)	nature de l'opération
Dpt Culture, Sport Education Jeunesse	Dir des affaires culturelles	bibliothèques	Assistant de conservation	1	151,67 heures	3 mois	avril - mai - juin	catalogage des livres de langue arabe
Dpt Culture, Sport Education Jeunesse	Dir des affaires culturelles	Conservatoire de Grenoble	Adjoint administratif	1	151,67 heures	2 mois	juillet - août - septembre	préparation rentrée scolaire
Dpt Culture, Sport Education Jeunesse	Dir des sports	activités sportives	Adjoint administratif	3	151,67 heures	1 mois	septembre	inscriptions activités sportives
Dpt Culture, Sport Education Jeunesse	Dir des sports	activités sportives	Educateur des activités physiques et sportives	7	151,67 heures	3 mois	juin - juillet - août	renforts piscines
Dpt Culture, Sport Education Jeunesse	Dir des sports	activités sportives	Opérateur des activités physiques et sportives	8	151,67 heures	3 mois	juin - juillet - août	renforts piscines
Dpt Culture, Sport Education Jeunesse	Dir des sports	équipements sportifs	Adjoint technique	4	151,67 heures	4 mois	juin - juillet - août - septembre	nettoyage
Dpt Culture, Sport Education Jeunesse	Dir des sports	équipements sportifs	Adjoint technique	2	151,67 heures	5 mois	mai - juin - juillet - août - septembre	mise en route et nettoyage
Dpt Culture, Sport Education Jeunesse	Dir des sports	équipements sportifs	Adjoint technique	6	151,67 heures	3 mois	juin - juillet - août	caisse
Dpt Culture, Sport Education Jeunesse	Dir des sports	équipements sportifs	Adjoint technique	3	151,67 heures	3 mois	juin - juillet - août	vestiaires

Departement	Direction	Service	cadre d'emplois du poste	nombre de postes	base horaire mensuelle	durée maximum	période : mois concerné(s)	nature de l'opération
Dpt Culture, Sport Education Jeunesse	Dir des sports	équipements sportifs	Adjoint technique	2	75,84 heures (50%)	4 mois	janvier à avril	local ski
Dpt Culture, Sport Education Jeunesse	Dir des sports	mission sport et quartiers	Adjoint d'animation	4	151,67 heures	1 mois	juillet	animation été quartiers sensibles
Dpt Culture, Sport Education Jeunesse	Dir des sports	mission sport et quartiers	Adjoint d'animation	2	151,67 heures	1 mois	août	animation été quartiers sensibles
Dpt Culture, Sport Education Jeunesse	Dir des sports	mission sport et quartiers	Educateur des activités physiques et sportives	1	151,67 heures	2 mois	juillet - août	animation été Jean Bron
Dpt Culture, Sport Education Jeunesse	Dir des sports	mission sport et quartiers	Adjoint d'animation	1	151,67 heures	2 mois	juillet - août	animation été Jean Bron
Dpt Culture, Sport Education Jeunesse	Dir éducation jeunesse	éducation jeunesse secteurs 1-3 maison des collines	Adjoint technique	1	130 heures	5 semaines	juillet - août - septembre	entretien restauration
Dpt Culture, Sport Education Jeunesse	Dir éducation jeunesse	éducation jeunesse secteurs 1-3 maison des collines	Adjoint technique	1	151,67 heures	4 semaines	août - septembre	entretien restauration
Dpt Culture, Sport Education Jeunesse	Dir éducation jeunesse	éducation jeunesse secteurs 2-5 plateforme 12 - 25	Adjoint d'animation	2	151,67 heures	2 mois	juillet - août	animateur
Dpt Culture, Sport Education Jeunesse	Dir éducation jeunesse	éducation jeunesse secteurs 2-5 plateforme 12 - 25	Adjoint d'animation	2	151,67 heures	4 mois	février à mai	animateur

Departement	Direction	Service	cadre d'emplois du poste	nombre de postes	base horaire mensuelle	durée maximum	période : mois concerné(s)	nature de l'opération
Dpt Culture, Sport Education Jeunesse	Dir éducation jeunesse	éducation jeunesse secteurs 2-5 plateforme 12 - 25	Adjoint d'animation	2	151,67 heures	2 mois	octobre - novembre	animateur
Dpt Culture, Sport Education Jeunesse	Dir éducation jeunesse	plateforme des familles.	Adjoint administratif	2	151,67 heures	3 mois	juillet - août - septembre	renfort inscriptions
Dpt Economie, International et Bâtiments	Dir bâtiments	ateliers municipaux	Adjoint technique	1	151,67 heures	3 mois	mai - juin - juillet	pic d'activité pavoisement
Dpt Economie, International et Bâtiments	Dir bâtiments	ateliers municipaux	Adjoint technique	1	151,67 heures	1 mois	juin - juillet	pic d'activité pavoisement pour les travaux d'été
Dpt Economie, International et Bâtiments	Dir bâtiments	observatoire du patrimoine	Adjoint administratif	2	151,67 heures	2 mois	juillet - août	recensement occupation des locaux dans le cadre de l'optimisation du patrimoine
Dpt Economie, International et Bâtiments	Dir économie - insertion	initiative emploi	Adjoint administratif	1	151,67 heures	3 mois	mai - juin - juillet - août	assistance accueil
Dpt Environnement Urbain	Dir espace public	espaces verts	Adjoint technique	6	151,67 heures	2 mois	juillet - août	pic d'activité été
Dpt Environnement Urbain	Dir espace public	espaces verts	Adjoint technique	9	151,67 heures	2 mois	mai - juin	pic d'activité printemps
Dpt Environnement Urbain	Dir espace public	espaces verts	Adjoint technique	10	151,67 heures	2 mois	octobre - novembre	pic d'activité automne

Departement	Direction	Service	cadre d'emplois du poste	nombre de postes	base horaire mensuelle	durée maximum	période : mois concerné(s)	nature de l'opération
Dpt Environnement Urbain	Dir espace public	propreté urbaine	Adjoint technique	10	151,67 heures	2 mois	juillet - août	pic d'activité été
Dpt Environnement Urbain	Dir espace public	propreté urbaine	Adjoint technique	11	151,67 heures	1 mois	août	pic d'activité d'été
Dpt Environnement Urbain	Dir espace public	propreté urbaine	Adjoint technique	1	151,67 heures	1 mois	juillet	cabaret frappé
Dpt Environnement Urbain	Dir espace public	propreté urbaine	Adjoint technique	2	151,67 heures	2 mois	mars - avril - mai	foire de printemps
Dpt Environnement Urbain	Dir espace public	propreté urbaine	Adjoint technique	18	151,67 heures	2 mois	octobre à décembre	collecte de feuilles
Dpt Environnement Urbain	Dir espace public	propreté urbaine	Adjoint technique	1	151,67 heures	1 mois	décembre - janvier	marché de Noël
Dpt Environnement Urbain	Dir espace public	voirie circulation	Adjoint technique	2	151,67 heures	3 mois	juillet - août - septembre	peinture signalisation
Dpt Environnement Urbain	Dir. Logement		Adjoint administratif	1	151,67 heures	2 mois	Juillet - août	accueil téléphonique - secrétariat
Dpt Ressources Humaines et Relations Sociales	Evolution professionnelle		Adjoint administratif	1	151,67 heures	3 mois	mai - juin - juillet - août	gestion administrative

Departement	Direction	Service	cadre d'emplois du poste	nombre de postes	base horaire mensuelle	durée maximum	période : mois concerné(s)	nature de l'opération
Dpt Ressources Humaines et Relations Sociales	Gestion des ressources humaines	Gestion des agents non titulaires	Adjoint administratif	1	151,67 heures	2 mois	entre 15 juin et 31 août	gestion dossiers, paie, archivage
Dpt Ressources Humaines et Relations Sociales	Gestion des ressources humaines	Gestion des temps et des congés médicaux	Adjoint administratif	1	151,67 heures	2 mois	juillet - août	saisie des arrêts maladie
Dpt Ressources Humaines et Relations Sociales	Gestion des ressources humaines	Relations sociales et administration générale	Adjoint administratif	1	151,67 heures	2 mois	juillet - août	secrétariat, archivage
Dpt Solidarité et Services à la population	Dir de la relation citoyenne	accueils des publics	Adjoint administratif	1	151,67 heures	1 mois	juillet - août	traitement courrier arrivé, équipe administrative
Dpt Solidarité et Services à la population	Dir de la relation citoyenne	accueils des publics	Adjoint administratif	1	151,67 heures	2 mois	juillet - août	centre accueil téléphonique
Dpt Solidarité et Services à la population	Dir de la relation citoyenne	relations aux usagers	Adjoint administratif	2	151,67 heures	2 mois	juillet - août	accueil des usagers
Dpt Solidarité et Services à la population	Dir de la relation citoyenne	relations aux usagers	Adjoint administratif	1	151,67 heures	2 mois	juillet - août	cimetières
Dpt Solidarité et Services à la population	Dir de la relation citoyenne	relations avec le monde associatif	Adjoint administratif	2	151,67 heures	2 mois	juillet - août	archivage - numérisation de documents

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 25/06/2012

Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE TRAVAUX

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
12T037	Aménagement d'une clôture Chemin du Chapitre - Quartier Jouhaux	SPORTS ET PAYSAGES 38360 SASSENAGE	19 743,50	03/05/2012	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaire	
12T158	Muséum d'Histoire Naturelle Mise en accessibilité et aménagement de l'Orangerie lot 3 - cloisons, doublages, faux plafonds	SVI 38360 NOYAREY	5 436, 97	20/04/2012	Marché à prix global et forfaitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 50 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
12T010	Scellement des fissures de chaussées par pontage	NEOVIA SAS 91000 EVRY	20 000,00	03/05/2012	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaire	
12T048	Fourniture et pose d'arceaux à vélos et de mobiliers de protection	TOUTENVERT 38160 CHATTE	40 000,00	27/04/2012	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaire	
12T097	Travaux d'aménagement du cheminement piéton entre les rues Charrel et Docteur Hermite	SPORTS ET PAYSAGES 38360 SASSENAGE	26 562,80	29/05/2012	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaire	

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 21/02/2011
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE FOURNITURES

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
11A642	Achat de produits pour le traitement de l'eau - Lot 2 : Sels pour adoucisseurs pour les bâtiments communaux	Piscines Assistance 38590 LE SILLANS	5 000,00	25/05/2012	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaire
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 50 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
11A642	Achat de produits pour le traitement de l'eau - Lot 1 : Produits de traitement de l'eau pour les piscines communales	OCEDIS SAS 01600 TREVoux	37 500,00	25/05/2012	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaire

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 25/06/2012

Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE SERVICES ET PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
11S603	Numérisation des documents patrimoniaux	SARL ARKHENIUM 33200 BORDEAU	3 438,77	11/05/2012	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaire	
12P046	Aménagement du Centre Ville de Grenoble Marché de coordination SPS niveau II	QUALICONSULT 38113 VEUREY- VOROIZE	13 680,00	20/04/2012	Marché à prix global et forfaitaire	
12P071	Réaménagement des espaces publics au pied des tours 32 et 34 avenue Marie Reynoard - Marché de coordination SPS	ALPES CONTROLES 38430 MOIRANS	1 480,00	22/05/2012	Marché à prix global et forfaitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 50 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
11A585	Etude de gestion des eaux superficielles et eaux usées et étude de gestion et d'usage thermique des eaux souterraines	PROGEO Environnement 38600 FONTAINE	45 225,00	11/05/2012	Marché à prix global et forfaitaire	
12P092	Assistance à maîtrise d'ouvrage - Renouvellement urbain Villeneuve - Parc Jean Verthac	ATELIER CORAJOUUD- SALLIOT-TABORDA 75015 PARIS	22 200,00	07/05/2012	Marché à prix global et forfaitaire	

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 25/06/2012

Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

Pour la tranche supérieure ou égale à 50 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
11S646	Prestations de déménagement de matériel et de mobilier de la Ville de Grenoble	ATDG 38000 GRENOBLE	85 000,00	29/05/2012	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaire	
11S009	Prestations de contrôle technique des véhicules de service de la Ville de Grenoble, berlines, camionnettes, fourgons	SARL MATHIB 38100 GRENOBLE	60 000,00	30/04/2012	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaire	
11S069	Action de prévention en direction de la jeunesse au centre ville	La Mutuelle des Etudiants 94203 IVRY SUR SEINE	60 000,00	27/04/2012	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaire	
12S119	Maintenance et support des logiciels distribués par la société Bentley select (renouvellement du contrat)	BENTLEY SYSTEMS INTERNATIONALE DUBLIN - IRELAND	67 597,25	10/04/2012	Marché à prix global et forfaitaire	
12A008	Entretien des toitures terrasse à la Villeneuve de Grenoble	EUROPE SERVICE PROPRETE 38610 GIERES	66 000,00	31/05/2012	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaire	

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 25/06/2012

Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 € HT et inférieure à 133 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
12P131	Projet de renouvellement social et urbain Villeneuve, Village Olympique - Marché subséquent à l'accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine Mission 6 - Participation à la conception des dossiers administratifs	ATELIERS LION ARCHITECTES 75014 PARIS	90 000,00	29/05/12	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaire

Marché à prix global et forfaitaire

Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaire

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFCIAIRES	OBJET	MONTANT
II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :				
12-1699	Arrêté (30/04/2012)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 29/03/2012, dans l'exercice de ses fonctions, M. SALVAYRE, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir réparation de son préjudice.	
12-1717	Arrêté (7/05/2012)	Me VERNE	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes présentées par Mme CHAIX-TOFFIN en annulation du courrier du 31/10/2011 de rejet de sa candidature, de l'arrêté du 24/11/2011 de nomination de Mme BELLEMIN et de la délibération du 19/12/2011 de création d'un poste d'attaché au sein du service documentation de la Ville de Grenoble.	
12-1879	Arrêté (21/05/2012)	CDMF Avocats	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de l'assignation à la demande la Société Foncière du Dauphiné de voir comparaître devant le Tribunal de Grande Instance la Ville de Grenoble aux fins de voir annuler les actes de vente intervenus en 2008 sur un tènement situé avenue Léon Blum et rue de Bretagne.	
12-1880	Arrêté (21/05/2012)	SCP COUTARD MUNIER APAIRE	La Ville est autorisée à se pourvoir en cassation à l'encontre de l'arrêt de la chambre des expropriations de la Cour d'Appel de Grenoble en date du 21/10/2012 (opération Quadrille 2 - avenue Jean Perrot).	
12-1906	Arrêté (21/05/2012)	Me FAVET	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée par M. CANE en référé expertise aux fins de déterminer la date de consolidation de son état de santé suite à l'accident de service dont il a été victime 11/04/2008 et le taux d'incapacité permanente partielle résultant des séquelles de cet accident ; de déterminer si la reprise du travail est possible ; de déterminer si des soins post consolidation sont à prévoir.	

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Convention de mise à disposition de locaux (23/04/2012)	Régie de quartier Villeneuve – Village Olympique 97 galerie de l'Arlequin 38100 Grenoble	La Ville loue au preneur les locaux sis 102 galerie de l'Arlequin, d'une surface de 45 m ² . Durée : 1 an, du 1/01/2012 au 31/12/2012.	Redevance mensuelle : 50 € TTC
	Convention d'occupation box garage (23/04/2012)	M. et Mme BOFFA 34 rue Henri Duhamel 38100 Grenoble	La Ville loue au preneur un box pour véhicule, partie du lot n°8 de l'ensemble immobilier 10-12 rue Claude Kogan et 11 rue Aimé Pupin. Durée : 1 an, à compter du 23/04/2012.	Redevance trimestrielle : 73,29 € HT
	Avenant n°1 au bail commercial du 07/12/2010 (20/04/2012)	ALPHA DIFFUSION 18 ter rue des Trembles 38100 Grenoble	Il est procédé au changement de dénomination sociale de la Sarl A.A. DISTRIBUTION qui s'appelle désormais ALPHA DIFFUSION à compter du 28/10/2011.	
	Convention d'occupation précaire (10/05/2012)	RAF AUTO 147 A, rue de Stalingrad 38100 Grenoble	La Ville loue au preneur une partie d'une parcelle d'environ 850 m ² , avec un garage privatif d'une surface d'environ 50 m ² , 71 rue Général Mangin. Durée : du 1/04/2012 au 31/03/2013.	Redevance mensuelle : 300 € TTC
	Avenant n°1 au bail du 15/01/2009 (26/04/2012)	SUPCREA Centre CEMOI 12 rue Ampère 38000 Grenoble	Le montant du loyer mensuel HT et hors charges est ramené à la somme de : 4 249,35 € du 1/05/2012 au 31/12/2012, 4 666,66 € soit 56 000 € pour l'année 2013, 5 083,33 € soit 61 000 € par an à compter du 1/01/2014.	
	Avenant à la convention d'occupation box garage en date du 11/05/2011 (26/04/2012)	M. et Mme DUBOURDEAUX 26 rue Claude Kogan 38100 Grenoble	La convention d'occupation de box est reconduite pour un an, renouvelable par tacite reconduction.	Redevance trimestrielle : 73,29 €

	Convention d'occupation d'emplacement de stationnement (7/05/2012)	DELTA DRONE 31, rue Gustave Eiffel 38000 Grenoble	La Ville autorise le preneur à occuper 3 emplacements de stationnement pour véhicule dans le parking sud du centre CEMOI dont l'accès se fait par la rue des Arts et Métiers. Durée : indéterminée, à compter du 7/05/2012.	Redevance mensuelle : 87,78 € HT
	Convention d'occupation d'emplacement de stationnement (7/05/2012)	DELTA DRONE 31, rue Gustave Eiffel 38000 Grenoble	La Ville autorise le preneur à occuper 4 emplacements de stationnement pour véhicule dans le parking situé au sous sol du bâtiment CEMOI, 12 rue Ampère.	Redevance mensuelle : 267,56 € HT
	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (08/03/2012)	CEA 17 rue des Martyrs 38054 Grenoble Cédex 9	Projet CEA - K1 - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île.	Montant de la participation : 31 562 € TTC
	Convention de mise à disposition de locaux (14/03/2012)	M. GOETZ 10 avenue Marie Curie 38500 Voiron	La Ville met à disposition du preneur un local d'une surface d'environ 68 m ² au rez de chaussée de l'immeuble sis 20, rue Barnave. Durée : du 1/12/2011 au 30/11/2014.	Indemnité d'occupation mensuelle : 89,53 € HT
IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION ET D'EXPROPRIATION :				
12-1770	Arrêté (04/05/2012)		Le droit de préemption dont dispose la Ville est exercé à l'occasion de l'aliénation de 3 studios situés 8 rue de l'École.	Prix proposé par la Ville : 90 000 €

12-1852	Arrêté (15/05/2012)		Le droit de préemption dont dispose la Ville est exercé à l'occasion de l'aliénation d'une maison située 17 rue Joseph Bouchayer.	Prix proposé par la Ville : 500 000 €
---------	------------------------	--	---	--

LIGNE DE TRÉSORERIE

Banque	Montant	Durée	Dates de début/de fin	Taux d'intérêt	Commission de non-utilisation
Groupe Caisse d'Épargne	5,000,000 €	12 mois	9 avril 2012/9 avril 2013	Eonia+2,25%	0,20% de l'encours moyen disponible non utilisé

Frais de dossier
5.000 €